



Les chefs des deux partis d'opposition, MM. Ed Broadbent et Brian Mulroney, ont fini par s'entendre hier avec le premier ministre Trudeau mais n'est pas pour autant l'harmonie parfaite: ceux-ci ont refusé de se laisser photographier en compagnie du chef libéral. (Photolaser CP)

Manitoba: la résolution «historique» devrait être adoptée sans vote

par Paule des Rivières

OTTAWA — Après trois semaines de laborieuses tractations, les trois partis aux Communes se sont entendus et adopteront aujourd'hui une résolution «historique» appuyant le bilinguisme au Manitoba. Les droits des francophones, plus précisément.

«La Chambre invite le gouvernement et l'Assemblée législative du Manitoba à agir dans les meilleurs délais pour satisfaire à leurs obligations constitutionnelles et protéger efficacement les droits de la minorité francophone de cette province», dit la résolution lue hier aux Communes.

Cette résolution sera officiellement

présentée en Chambre cet après-midi par le premier ministre Trudeau. Il n'y aura cependant pas de vote, les partis ayant convenu que sur un sujet qui soulève autant de passion, mieux valait ne pas donner prise à la dissidence. (Sans vote, le consentement unanime sera automatique.)

Cette procédure expéditive évitera au chef conservateur d'affronter publiquement les quelques députés de son équipe qui sont contre le bilinguisme et contre l'intervention fédérale dans la bataille au Manitoba. Et elle lui assurera une démonstration d'unité qui, sur le plan des rapports de force, transformera un exercice périlleux en une réelle victoire pour lui.

«Le public a besoin de savoir que le Parti conservateur est capable de s'unir», a déclaré hier le seul député québécois chez les conservateurs, M. Roch LaSalle.

Quant au leader en Chambre du gouvernement, M. Yvon Pinard, il a justifié l'absence de vote en ces termes: «Un vote prend 15 minutes c'est long quand la session a duré deux ans et demi (...); cette technique permet aussi d'obtenir un consentement unanime et le public n'aime pas que nous nous querellions».

La résolution d'appui au gouvernement néo-démocrate de M. Howard Pawley est une idée du premier ministre, qui croit que les dirigeants politi-

ques ont besoin de tout l'appui qu'ils peuvent trouver, surtout que devant la féroce opposition conservatrice là-bas, le gouvernement avait commencé à reculer.

M. Pawley avait en effet conclu, le 16 mai dernier, une entente avec la Société franco-manitobaine (SFM), à laquelle le gouvernement fédéral a également participé, promettant la reconnaissance constitutionnelle de la langue française et de certains services en français.

Le geste de M. Pawley découle en fait d'un marché visant à lui éviter un jugement qui l'aurait obligé à traduire non pas 450 textes et statuts mais 4.500.

Voir page 8: Résolution

SONDAGE RADIO-QUÉBEC-CJAD-LE DEVOIR

Le Parti libéral domine le PQ par 55% contre 22% dans les intentions de vote

■ Bourassa est perçu comme meilleur défenseur du Québec que Lévesque

par Pierre O'Neill

Droits réservés: LE DEVOIR, Radio-Québec, CJAD

Si l'humeur de l'électorat demeure ce qu'elle est jusqu'aux prochaines élections provinciales, non seulement le Parti québécois sera écarté du pouvoir mais il subira vraisemblablement une râlée aux mains des libéraux.

C'est la principale conclusion qui se dégage du troisième volet d'un sondage réalisé du 19 au 26 septembre par Jean Jolicoeur et Associés, avec la collaboration technique de la firme SEGMA. Il a été effectué pour le compte du DEVOIR, de la station radiophonique de langue anglaise CJAD et de Radio-Québec.

Cette enquête d'opinion publique a

été réalisée auprès d'un échantillon de 797 personnes, statistiquement représentatif de l'ensemble de la population adulte du Québec. L'exercice visait à évaluer le sentiment des Québécois sur les leaderships du PLQ, du Parti québécois et du Parti libéral du Canada.

Les résultats publiés dans les éditions des deux derniers jours révélaient que plus de 50% des Québécois préfèrent l'ancien premier ministre Bourassa comme prochain chef du PLQ et que 76% s'opposent à ce que les prochaines élections portent sur le thème de l'indépendance. L'on y apprendait également que la majorité des Québécois (56,2%) estime que le premier ministre Pierre Trudeau a fait son temps à la tête du pays et que l'ancien ministre des

Finances, M. John Turner, est perçu comme le prochain leader des libéraux fédéraux. Enfin, la cote de popularité de M. Brian Mulroney sclérose depuis qu'il a fait son entrée à la Chambre des communes.

Le dernier volet du sondage Jolicoeur-SEGMA porte sur les intentions de vote des Québécois et sur le leadership de M. René Lévesque. Si des élections avaient eu lieu entre le 19 et le 26 septembre, le Parti libéral du Québec

aurait recueilli 54,8% et le Parti québécois 21,7%. Plus de la moitié des Québécois (54%) croient également que M. René Lévesque n'est plus l'homme de la situation et qu'il devrait abandonner la direction du PQ avant les prochaines élections, vraisemblablement en faveur de son ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson.

Ce n'est pas le creux de la vague pour le gouvernement Lévesque dont la cote de popularité avait atteint son plus bas

niveau au printemps dernier. La descente avait débuté en décembre 1982, alors que les intentions de vote recueillies par le Centre de sondage de l'Université de Montréal donnaient 51% au PLQ et 42% au PQ. Puis en mars dernier, un sondage de CROP indiquait une chute vertigineuse de la cote du PQ qui n'obtenait plus alors que 17% des intentions de vote comparativement à 34% pour les libéraux.

Voir page 8: Parti libéral



Lévesque devrait partir

— page 8

Un an pour avoir tué 2 Québécois: la Couronne en appelle

VANCOUVER (PC) — La Couronne a finalement décidé d'en appeler de la peine d'un an de prison imposée à Fred Elgert, un citoyen de Maple Ridge, C.B., qui a abattu et tué deux Québécois qui avaient donné des narcotiques à sa fille.

Cette décision a été partiellement motivée par l'indignation publique, a annoncé, hier, un procureur de la Couronne.

«Chaque fois qu'une sentence provoque l'indignation de la part la population, nous examinons la sentence pour déterminer si elle était appropriée», a expliqué Me Barry Sullivan, procureur régional de la Couronne pour le district de North Fraser.

Il faisait allusion à l'affaire Elgert, ce père de famille âgé de 45 ans qui était accusé d'un double meurtre et qui, le mois dernier, a été trouvé coupable par un jury d'une accusation réduite d'homicide involontaire.

Le juge A. A. W. Macdonell, de la Cour suprême de la C.B., reconnaissant les «circonstances particulières» de l'affaire, a condamné Elgert à un an de prison.

Cette sentence par trop clémente, qui rend le meurtrier éligible à la libération conditionnelle dans quatre mois, a provoqué des éditoriaux et des lettres des lecteurs faisant état de la crainte que cette clémence encourage les gens à se faire justice eux-mêmes.

Le père de l'une des victimes de Elgert a exprimé l'opinion que la sentence était injuste et était la preuve que les Canadiens fran-

Voir page 8: La Couronne

Walesa, prix Nobel de la paix



OSLO (d'après Reuter et AFP) — Le prix Nobel de la paix a été décerné hier à Lech Walesa qui a annoncé qu'il allait faire don des 192.000 dollars qu'il représente à un fonds religieux d'aide à l'agriculture privée polonaise.

Le choix du jury norvégien a été favorablement accueilli dans le monde occidental mais a provoqué des grincements de dents en Europe de l'Est. La radio et la télévision polonaises n'ont annoncé la nouvelle qu'avec un retard de six heures. Le seul commentaire du gouvernement de Varsovie est venu d'un porte-parole adjoint qui a déclaré: «Le prix Nobel avait jadis une signification mais ceci le déprécie. C'est politique».

Le président des syndicats autogérés polonais aujourd'hui interdits a en revanche été acclamé par un millier de personnes devant son domicile. C'est là, devant ses partisans qui faisaient le V de la victoire et criaient «Solidarité, Solidarité», qu'il a annoncé qu'il allait remettre son prix à un fonds d'aide à l'agriculture privée, financé par les Églises occidentales et géré par l'épiscopat polonais.

«Je ne considère pas les récompenses et particulièrement celle-ci comme étant mon bien. Je considère que ce prix a été décerné au peuple», a-t-il. «Je resterai Walesa avec sept enfants et une femme. Je continuerai à faire ce que

j'ai toujours fait même si je suis emprisonné une nouvelle fois ou arrêté. Rien ne m'écartera de mon chemin».

Lech Walesa a déclaré qu'il n'avait pas encore décidé s'il se rendrait personnellement ou non à Oslo pour recevoir le prix le 10 décembre. Il a précisé qu'il étudierait le problème avec ses proches et a indiqué que sa femme Danuta pourrait faire le voyage à sa place.

Au cours d'une conférence de presse improvisée accordée dans son appartement aux nombreux journalistes occidentaux qui l'attendaient, parfois depuis des heures, Lech Walesa — qui était parti à la pêche — a affirmé, encore sous le coup de l'émotion, que «le prix Nobel est une grande chose pour moi et pour notre mouvement. Il équivaut à une reconnaissance (du fait) que nous voulons changer la réalité par des voies pacifiques, et que tous les conflits qui ne manquent pas dans le monde doivent être résolus pacifiquement».

À propos de la situation en Pologne et du refus opposé par le pouvoir à toute négociation avec le syndicat hors-la-loi, Lech Walesa a déclaré: «Nous sommes condamnés à nous entendre, mais pour cela, il nous faut de la vérité et de la bonne volonté».

Le jury du prix Nobel a indiqué qu'il avait décidé de récompenser le dirigeant syndicaliste polonais pour «son

Voir page 8: Walesa

Frais de scolarité: le démenti de Laurin laisse paraître la tension entre Education et Trésor

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Le ministère de l'Éducation n'a jamais envisagé d'imposer des frais de scolarité aux étudiants des collèges dans le but d'accroître les sources de financement du système scolaire, pas plus qu'il n'a envisagé de réduire les bourses aux étudiants.

Le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, a opposé ce ferme démenti hier à une information de la Presse canadienne qui s'appuyait sur

des documents du Conseil du trésor où, effectivement, des hypothèses en ce sens ont été soulevées.

Le ministre de l'Éducation, tout comme son collègue, le président du Conseil du trésor, M. Yves Bérubé, et le premier ministre Lévesque lui-même, ont expliqué que si effectivement une telle possibilité avait été soulevée, ce n'est qu'en termes d'hypothèses dans le cadre d'un exercice budgétaire. Il s'agit d'un exercice académique qui est loin de traduire une intention gouvernementale.

Les ministres concernés ont tenu à opposer ce démenti de façon plutôt vigoureuse, compte tenu de l'inquiétude que la nouvelle a soulevée dans les milieux des cégeps.

L'intervention du Conseil du trésor dans le dossier de l'Éducation traduit cependant certaines divergences de vues assez importantes qui existent entre l'Éducation et le Trésor sur ce que doit être le prochain budget de ce ministère. À tel point que le ministère de l'É-

ducation ne s'est pas encore rendu officiellement aux demandes du Trésor pour la révision annuelle de ses programmes, ce qui ne se fera pas avant que M. Laurin ait rencontré ses collègues membres du Conseil du trésor pour discuter des perspectives budgétaires pour son ministère.

M. Laurin se refuse en effet à faire pour 1984-85 de nouvelles compressions budgétaires, révélait déjà LE DEVOIR il y a un mois. Le ministre considère que

Voir page 8: Scolarité

au sommaire

Enthousiasme au Sommet

Les participants démontrent une volonté réelle de relever le défi que présente le virage technologique. Page 2

Le juge corrige

Dans une lettre au ministre de la Justice, l'ex-juge en chef Jules Deschênes corrige la «version anglaise» des motifs de sa démission. Page 3

Moscou dit non à Reagan

L'URSS a rejeté hier la proposition de «désescalade» (build down) faite par le président Reagan aux négociations stratégiques START. Page 4

La Banque de Montréal aux USA

Avec l'acquisition de la banque Harris, de Chicago, la Banque de Montréal détient désormais le quart de ses actifs aux États-Unis. Page 9

Le dossier TVEC

Le ministre des Affaires culturelles, M. Clément Richard, a reporté la présentation du dossier TVEC au Conseil des ministres afin d'analyser à nouveau la situation ayant d'y engager plus de \$6 millions. Page 9

MIYUKI
TANOBE

RETROUVE
BONHEUR
D'OCCASION

La rencontre unique
d'un peintre célèbre
avec une ŒUVRE MAGISTRALE!

10 SÉRIGRAPHIES AU TIRAGE STRICTEMENT
LIMITÉ À 125 exemplaires, signées et numérotées
à la main par l'artiste. L'étui comprend un livret
avec des textes de TANOBE et GABRIELLE ROY.
Prix: 3000\$.

Stanké

en bref...

Des fermetures payantes!

Les fermetures du *Montreal Star*, du *Winnipeg Tribune* et du *Ottawa Journal* ont accru de \$14 millions les profits de la chaîne *Southam* et de \$3 millions ceux de *Thomson Newspapers* en 1980, selon un spécialiste en administration qui a témoigné hier lors du procès de ces deux chaînes accusées de conspiration pour se partager le marché de l'information en se concédant des monopoles dans les principales villes du Canada. M. Mitchell Smith a expliqué par exemple que la fermeture du *Ottawa Journal* avait permis à *Thomson* d'éponger une perte de \$3.6 millions tandis que *Southam*, libéré de la compétition, pouvait accroître de 25% le tirage et le prix de l'espace publicitaire du *Citizen*.

Winnipeg a le feu vert

La Cour du banc de la reine a rejeté mercredi la demande d'injonction d'un étudiant en droit qui voulait empêcher la ville de Winnipeg de tenir un référendum sur les droits des Franco-Manitobains. Le jeune homme prétendait que le référendum est illégal parce que la loi manitobaine qui l'autorise est rédigée seulement en anglais. Les avocats de la ville de Winnipeg soutenaient de leur côté que la Cour Suprême ne s'est pas encore définitivement prononcée sur la légalité des lois manitobaines imprimées seulement en anglais. Le référendum de Winnipeg porte justement sur l'entente conclue entre le gouvernement provincial et la Société franco-manitobaine, entente qui prévoit l'arrêt de la contestation en Cour suprême en échange d'une extension des services en français dans la province.

Des héros négligents ?

Les pilotes d'Air Canada qui avaient réussi à poser sur une ancienne piste militaire leur Boeing 767 en panne sèche, l'été dernier, ont annoncé hier qu'ils ne appelleraient des sanctions que vient de leur imposer leur employeur. Traités comme des héros au moment de l'accident qui n'a fait aucun blessé, les deux hommes sont maintenant accusés de négligence parce qu'ils ne s'étaient pas assurés de la quantité de carburant avant de décoller. Les deux hommes se voient comme des boucs émissaires et refusent de payer pour les erreurs du personnel au sol.

Ils fuient l'éruption

Deux jours après l'éruption du volcan Oyama qui a laissé au moins 1.092 Japonais sans abri, des dizaines de familles continuent hier à fuir l'île de Miyakejima, à 186 km au sud de Tokyo. Survenue lundi après-midi, l'éruption a enséveli quelque 415 immeubles tandis que la lave débordait du cratère en huit points. La lave a cessé de couler hier mais on ne peut exclure une nouvelle éruption grave, selon des responsables de l'agence japonaise de météorologie. Cinq cent soixante-six personnes ont déjà abandonné l'île ravagée par les coulées de laves, les cendres et les colonnes de fumée tandis qu'environ 3.900 habitants de l'île demeurent privés d'eau et que les vents violents gênent les opérations de secours.

Du pain, non de l'armement

Une jeune pacifiste a mis fin à un jeûne de deux mois sur la colline parlementaire, mercredi, en mangeant un gâteau en forme de missile Cruise. Mme Karen Harrison, une danseuse et réalisatrice de films de Toronto âgée de 26 ans, s'était astreinte à ce jeûne pour amener les Canadiens à établir un lien entre la faim dans le monde et les dépenses militaires. Mme Harrison a survécu en buvant de l'eau, du thé d'orge et du lait de soja. Elle a bénéficié de l'appui du député libéral Warren Allmand et du député néo-démocrate Dan Heup. Les deux députés veulent convaincre d'autres membres du Parlement de participer à un jeûne d'un jour pendant la semaine de l'ONU sur le désarmement, ce mois-ci.

Au Sommet sur les communications

La volonté de relever le défi du virage technologique s'exprime clairement

Par Claude Turcotte

La conférence socio-économique sur les communications fait la démonstration qu'il y a au Québec un désir phénoménal de relever le défi des technologies nouvelles aussi bien dans les entreprises que dans les universités et les Cégep que dans les milieux de travail dans les villes comme dans les régions les plus rurales.

Un nombre incroyable de propositions suggérant toutes des mesures pour effectuer ce virage technologique dans le vaste domaine des communications ont été discutées, certaines modifiées, d'autres rejetées, mais en aucun moment ne s'est manifesté la moindre volonté de retraite. C'est un peu comme le Klondike à l'époque de la ruée vers l'or, tout le monde veut y aller.

Cette volonté s'est particulièrement manifestée dans les discussions sur la recherche et le développement, le financement et les ressources humaines. La Fédération des travailleurs du Québec a entre autres relevé certaines recommandations de la commission Jean et proposé l'utilisation de 1 % de la masse salariale au perfectionnement, ce qui équivaudrait à une mise de \$350 millions de la part des entreprises québécoises. Or, elles investissent déjà dans la formation en-

viron de cette somme, mais toutes les entreprises ne font pas un effort égal. Ils s'en trouvent jusqu'à 3 ou 4 % de leur masse salariale. M. Fernand Daoust, secrétaire général de la FTQ a suggéré que cette forme de discrimination devrait disparaître et qu'on ne devrait pas laisser les montants investis par le rapport de force d'un syndicat dans une entreprise donnée.

Les représentants des entreprises ont bien réagi à l'intention exprimée. M. Jean-Paul Létourneau, de la Chambre de commerce du Québec a mentionné que parfois ce sont les syndicats qui s'objectent à la venue de travailleurs extérieurs pour une courte période de recyclage dans leurs entreprises. M. Claude Dessureault, de l'Association des manufacturiers canadiens, a proclamé que les patrons sont très conscients que les ressources humaines sont la plus grande richesse.

Le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, s'est dit tout à fait d'accord avec l'idée d'un fonds destiné à la formation. Au gouvernement aussi, a-t-il affirmé, la formation technologique est une priorité; il en a donné pour preuve l'achat d'équipement micro-informatique, les options ajoutées dans les Cégep et des travaux d'enquête confiés aux universités.

« Mais, a précisé le ministre, il faut subordonner le virage technologique au virage pédagogique », en voulant dire que la formation intégrale de la personne n'allait pas être sacrifiée pour donner à la hâte une certaine formation technologique.

Dans la foulée des propositions, le consensus s'est rapidement fait pour demander au gouvernement une politique globale de la main d'œuvre, ce qui viendra à promettre le ministre concerné, M. Pierre Marois, qui a rappelé la décision récente du premier ministre de former un comité d'urgence ayant des échéances très courtes.

Le ministre des Communications, M. Jean-François Bertrand, a accepté pour sa part une proposition de l'Association des consommateurs du Québec et a promis un énoncé de politique nationale des communications le printemps prochain. Il a tenu aussi à rassurer les artistes et les journalistes avec la mise au point suivante: « Nous avons pris aux Communications un virage économique depuis trois ans, parce que dans le passé on s'en tenait au culturel et au social. Mais nous tiendrons compte de nos responsabilités économiques, culturelles et politiques ». Cette déclaration a effectivement « rassuré » le représentant de l'Union des artistes.

Il y a eu aussi M. Laval Leborgne de la Fédération nationale des communications (CSN) qui était particulièrement heureux que la suggestion d'un Institut de recherches en communications pour oeuvrer dans la recherche sur les technologies et sur leurs impacts sociaux. M. Bertrand a dit oui au principe « à la condition que ça ne coûte pas \$50 millions ». A ceux qui voulaient avoir des informations plus spécifiques sur ce que serait un tel Institut, M. Leborgne a finalement répondu par un « on est nouveau comme tout le monde là-dedans ».

Les entrepreneurs ont pour leur part parlé avec insistance de moyens financiers et fiscaux pour aider dans cette conquête des technologies nouvelles, soit en développant des entreprises, soit en créant un climat propice aux exportations, notamment dans le domaine des logiciels qui a causé des activités nombreuses actuelles devra avant longtemps trouver des marchés d'exportation pour écouler sa production.

Il faut signaler enfin cette proposition du Conseil populaire des communications de l'est du Québec demandant au gouvernement un livre vert « sur les efforts à consentir pour une télématique complète en milieu rural ».

Réactions au sondage du DEVOIR

Le PQ conteste que le Parti nationaliste soit rejeté

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Le Parti québécois conteste que le Parti nationaliste, créé le mois dernier pour faire la lutte au plan fédéral, soit massivement rejeté par les Québécois, ainsi que le laisse entrevoir le sondage publié ces jours-ci par LE DEVOIR, Radio-Québec et C.J.A.D.

Selon M. Sylvain Simard, vice-président du PQ, et M. Marcel Léger, député péquiste de Lafontaine et président provisoire du PN, leur plus récent sondage interne, en août, indique que l'implication des nationalistes québécois sur la scène fédérale recueillerait l'appui de 40 % des francophones, et lui de 33 % de l'ensemble de la population. Ils se fondent sur cet indice, et sur le fait que personne ne conteste la qualité des sondages que le PQ fait depuis des années, pour déclarer que cette partie du sondage Jolicoeur-SEGMA ne correspond pas à la réalité.

C'est probablement en ayant à l'esprit cette même partie du sondage que le premier ministre a exprimé hier des « doutes ». Les résultats publiés dans le journal, dit M. René Lévesque, ne concordent pas du tout — on dirait qu'ils viennent d'une autre planète — avec ceux qui sont compilés par les professionnels qui travaillent bénévolement pour le PQ.

Toutefois, personne ne conteste au PQ que la popularité du gouvernement — le sondage l'établit à 17 % vers la fin de septembre — soit en chute libre. « On est au plus bas actuellement », admet M. Lévesque. Il reste juste à remonter, et c'est possible, à condition de le mériter clairement.

Concernant le PN, M. Jean Jolicoeur, qui a effectué le sondage, explique que tout dépend du contexte, de l'ordre et de la formulation des questions. Il a effectué un travail honnête, dit-il, et ses résultats sont probants. Mais il faut les prendre pour ce qu'ils sont. L'indice de popularité du PN était de 2,6 % lorsque les personnes interrogées ont répondu à la question suivante: au Canada, si une élection avait lieu aujourd'hui, pour quel parti voteriez-vous ? Ne connaissant pas la méthodologie et la pondération effectuée par le PQ, il ne saurait les mettre en doute. Mais le questionnaire de M. Jolicoeur et son document d'appui seront disponibles dès demain à qui voudra bien en prendre connaissance et en discuter par la suite.

Mais M. Léger est explicite. À son avis, la question était mal formulée et ne pouvait donner un autre résultat, quelques jours à peine après le lancement officiel du nouveau PN.

Les habitants de Grande Vallée occupent leur propre village

(D'après CP) — La population de Grande Vallée est descendue hier dans la rue pour la deuxième journée consécutive, occupant les édifices gouvernementaux et fermant ses écoles, pour manifester son mécontentement à l'endroit du gouvernement provincial.

L'« occupation » de cette municipalité gaspésienne par ses propres habitants a provoqué l'arrivée d'une cinquantaine de policiers de l'escouade anti-émeute alors que le Comité pour la survie de Grande Vallée attendait plutôt une réponse de Québec à propos de la réouverture de la scierie locale, contrôlée par Rexfor. Cette entreprise, affirment les citoyens, est vitale pour la survie économique de la municipalité, qui souffre d'un taux de chômage avoisinant les 80 %.

L'autoroute 132 a été à nouveau bloquée hier midi et le maire de Grande Vallée, M. Jean-Claude Côté, a affirmé que le mouvement de protestation avait non seulement reçu l'appui de municipalités environnantes mais qu'il pourrait bien « faire bouler de neige » bientôt.

Mardi, les habitants de cette petite localité située dans une anse magnifique du golfe Saint-Laurent ont occupé sans préavis les quelques édifices gouvernementaux et bloqué la route transgaspésienne en utilisant des piles de bois invendues. La

police n'a jusqu'ici effectué aucune arrestation. « Les gens sont tellement mal pris qu'ils échangeraient dans plusieurs cas leur situation avec un séjour en prison », a déclaré le maire Côté. « Les gens sont déterminés à aller jusqu'au bout », a-t-il ajouté.

Le maire a bien logé quelques appels à Québec « mais c'est comme parler à un sourd », explique-t-il.

Fatigués de « faire le travail du gouvernement depuis 18 mois » en revisant toute sorte de projets de création d'emplois, le maire et ses

conseillers songeaient hier après-midi à démissionner en bloc en soirée, laissant la ville sans direction.

Parmi les municipalités qui songent à emboîter le pas à ce mouvement de protestation, on compte notamment les conseils municipaux de Gaspé, Murdochville, Petite Vallée et de Mont-Louis.

Tout en incitant ses commettants à une attitude de non-violence, le maire de Grande Vallée appuie entièrement la vague de mécontentement, canalisée par le Comité pour la survie de sa ville.

SAVINI

CUISINES DU NORD D'ITALIE ET FRANÇAISE RECHERCHÉES

— Spécialité préparée à la table
— Table d'hôte jusqu'à 21 h.

Ouvert du mardi au dimanche
à partir de 17 h 30.

Fermé lundi
Réservation s.v.p.
3820 boul. St-Laurent, Mtl, 845-3326

Le règlement des études collégiales

L'ANEQ exige le retrait du projet, le Conseil des collèges propose des modifications

par Jean-Pierre Proulx

L'Association nationale des étudiants du Québec (ANEQ) exige le « retrait immédiat » du projet de règlement des études collégiales tandis que le Conseil des collèges, tout en étant d'accord avec le fond, y propose plusieurs modifications.

L'ANEQ a dévoilé hier l'avis du Conseil des collèges du

Québec qui devait être rendu public mardi prochain, avis qui porte sur le projet de règlement des études collégiales lequel n'a jamais été rendu officiellement public. Telle est l'étrange phénomène que la presse montréalaise a vécu hier.

Depuis 13 ans, au moins quatre projets de règlement ont été préparés par le ministère de l'Éducation mais aucun n'a été adopté faute de consensus du milieu. Les cégeps sont en pratique toujours régis par un régime « expérimental et provisoire » de 1967.

En 1978, le MEQ publiait un Livre blanc sur les collèges et relançait l'idée d'un règlement des études collégiales. Un projet a circulé à l'automne 1980. Devant l'opposition du milieu, le ministre avait prolongé la consultation.

Le projet sur lequel le Conseil des collèges vient de se prononcer est daté d'avril dernier. Le porte-parole du cabinet du ministre a confirmé hier au DEVOIR que cette dernière version n'a jamais été rendue publique, le ministre ne l'ayant pas encore approuvé.

Le document contient 45

articles regroupés en six sections portant respectivement sur les définitions, les règles d'admission des élèves, les programmes d'État, les programmes d'établissement, l'administration des programmes et enfin la sanction des études.

Ce projet, constate le Conseil, modifie plusieurs éléments du régime actuel mais respecte toutefois les grands objectifs qui fondent le réseau collégial et le « principe de continuité dans le changement » annoncé dans le Livre blanc de 1978.

Voici les éléments essentiels du projet:

- Maintien de la structure de base du programme en trois blocs: cours communs obligatoires, cours de « concentration » ou de « spécialisation » préparant selon le cas à l'université ou au marché du travail, cours complémentaires.
- Réduction de huit à six les unités de philosophie et remplacement des deux unités supprimées par deux unités en histoire et institutions du Québec ou en économie du Québec.
- Renforcement de la cohérence à l'intérieur des cours de concentration ou de spécialisation.
- Choix plus grand pour les élèves dans le bloc des cours complémentaires.
- Décentralisation d'un certain nombre de pouvoirs vers les collèges, notamment en ce qui concerne le choix des cours de concentration et de spécialisation, l'élaboration des programmes et la sanction, désormais locale, des attestations d'étude collégiale.

VOILE
dans les ILES VIERGES

CLUB VOYAGES
ROSEMONT
376-5911
détenteur d'un permis du Québec

guérin
l'éditeur
qui
édite

Mon nouveau programme de français au primaire
par un groupe d'enseignants

PAR UN GROUPE D'ENSEIGNANTS
MON NOUVEAU PROGRAMME DE FRANÇAIS AU PRIMAIRE
62

ORIENTATION PÉDAGOGIQUE
Le cahier d'activités
Mon nouveau programme de français suggère un ensemble de travaux conçus selon l'esprit du nouveau programme de français pour la présente décennie. « La langue est un instrument de communication ».

Cahier d'activités 4A-ISBN-2-7601-0860-0 192 p. 4,50\$
Cahier d'activités 4B-ISBN-2-7601-0925-9 176 p. 4,50\$
Cahier d'activités 5A-ISBN-2-7601-0859-7 151 p. 4,50\$
Cahier d'activités 5B-ISBN-2-7601-0928-3 174 p. 4,50\$
Cahier d'activités 6B-ISBN-2-7601-0877-5 203 p. 4,50\$
Cahier d'activités 6B-ISBN-2-7601-0969-0 4,50\$

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 677-6525

168 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241

MULTIKIT 1
de Fisher Technik

Cet ensemble permet de réaliser des véhicules parmi la gamme des 15 modèles de camions, grues, remorques, illustrés dans le livret d'instructions, ou d'imaginer ses propres modèles. Ce jeu s'adresse aux enfants âgés de plus de 3 ans.

9.99\$

prix spécial, jusqu'à épuisement des stocks.

SCIENCE TECH

JEUX, LIVRES ET MATÉRIEL SCIENTIFIQUES
3967 St-Denis, Mtl, H2W 2M4, 844-6443

Pour son anniversaire
ma chouette
vous offre

le doux confort du duvet de canard tout blanc.

Bunk	137 cm x 223 cm	124,5
Simple	155 cm x 223 cm	135,5
Double	198 cm x 223 cm	170,5
Queen	218 cm x 223 cm	185,5
King	260 cm x 223 cm	224,5

duvet
ma chouette
1135A, rue Laurier, ouest, Outremont, Qué. H2V 2L3 Tél.: (514) 279-5455

Un quart de siècle d'ÉCRITURE

À l'occasion du Salon du livre de Montréal, Le Devoir publiera le samedi 5 novembre, un cahier littéraire en collaboration avec l'équipe de la revue *Liberté* qui fête son 25e anniversaire.

Il y aura entre autres des textes de François Ricard et Jacques Godbout.

Pour réserver un espace publicitaire, communiquez avec Jacqueline Avril au (514) 844-3361 avant le 28 octobre.

LE DEVOIR

Notes de la salle de rédaction, ou les «seconds regards» de Nathalie

par Clément Trudel

Mon amie Nathalie est courageuse. Elle aime nager à contre-courant et elle l'écrit. Son livre est tout frais (*Notes de la salle de rédaction*, Éditions Saint-Martin). Elle rend compte de son septennat de journalisme, honnêtement, ne craignant pas l'autocritique et les «seconds regards» qui resistent telle polémique ou tel texte un peu malicieux. Ne cherchez pas une anthologie de ses pages les mieux notées. Ce sont plutôt des blocs entrecoupés de réflexions sur la Dufresne, sur le féminisme, sur Annie Girardot (dont Nathalie Petrowski voudrait bien comme attachée de presse), sur l'importance d'agir sans autocensure, et sur son humour pas toujours compris. Selon elle, il y a des chances que ce soient les opinions discordantes et dissidentes qui fassent avancer les choses. N'essayez pas de la récupérer, elle ne sera pas militante et lâchera de renouveler son regard, avec cette dose d'irrévérence envers les idoles et d'empathie pour ceux qui ont à dire ou à vivre de l'imprévu.

Comme Manon dans *Les Bons Débaras*, Nathalie Petrowski aime mieux être «baveuse que plate». Comme la journaliste Oriana Fallaci qu'elle admire sans vouloir pour au-

tant calquer son style, elle interpelle les gens et leurs gestes avec une fougue telle qu'on l'a crue engagée dans un commando. Dans quel esprit a-t-elle mis au point son premier livre? «Sans prétention, un peu pour montrer à ceux qui ne s'y connaissent pas en information quels en sont les rouages... pas pour faire le procès du journalisme ou des journalistes», répondait-elle hier avant de se rendre au lancement. À sept ans de distance, elle se rend compte que le créneau de liberté dont elle a profité s'est rétréci, pour toutes sortes de raisons: menaces de poursuites, contraintes nouvelles dans le métier avec l'avènement de l'électronique, siège constant des publicitaires qui voudraient bien s'assurer de faire paraître leurs communiqués sans que les coulisses soient vraiment accessibles au journaliste, etc.

Des faits saillants dans cette carrière encore jeune? La controverse autour de son traitement de René Simard — quand on est dans un journal d'«élite», prudence s'impose; notre collègue finit par comprendre qu'on lui reprochait de s'attaquer au bon peuple, elle était loin de prévoir la mobilisation de non-lectrices du DEVOIR pour l'invectiver! Il y eut aussi cette mémorable tirade qu'Annie Girardot

commit sur les ondes de CKAC contre la journaliste. Excellente occasion pour N. P. de vérifier comment circule l'information puis que mille versions de l'incident lui parvinrent. Et comment ne pas prendre son parti d'une telle campagne où celle qui se croit persécutée, l'artiste, fait en somme l'éloge d'une critique non annexée au «star system»... C'est ainsi que l'organisation de Charlebois crut bon de refuser une entrevue au DEVOIR si Nathalie s'en mêlait.

En un sens, Nathalie Petrowski a voulu s'appliquer le traitement qu'elle a fait subir à d'autres, se moriger elle-même pour ce qui a pu être abus de pouvoir de sa part (quoiqu'elle ne soit pas acquiescé à cette hypothèse du poids démesuré de la critique). Dans la section «critique», dans celle qui porte sur les entrevues et dans le bloc «reportages» de son livre, elle redit sa préoccupation de fonceuse. «Je ne veux pas ramollir... c'est là que je me situe encore; être toujours en éveil, toujours en stand-by.»

Beaucoup de ses chroniques furent écrites à partir de villes étrangères: Gdansk, Moscou, Venise et d'autres. Sa rentrée au Québec lui faisait alors constater que le défaitisme qui régnait parfois ici n'avait pas sa raison d'être, qu'ailleurs

aussi des choses ne marchaient pas et que rien ne servait de peindre systématiquement le Québec sous un éclairage négatif. Quoi de plus symptomatique d'une quête perpétuelle d'authenticité que sa perception de Vigneault? Politicien engagé, il l'agaçait, mais dès que revenait Vigneault-le-poète, adonné lui aussi à l'autocritique, les lignes qu'elle lui consacra furent plus douces.

Ce livre sourd d'une journaliste qui n'aime pas outre mesure la «confrérie» des journalistes, d'une femme qui n'aimerait pas la solitude de l'écrivain, préférant conserver ses coudees franches lorsqu'elle a à «contenir» ce qui se déroule dans ce monde. Elle n'offre pas de formule-miracle, cette auteure qui circule en véhicule tous-terrains, prête à suivre toutes les pistes et à en brouiller quelques-unes. Sa passion ne la fait pas s'effacer devant ses interlocuteurs, elle élève la voix. Dans cet éphémère sans cesse en chantier, sa version point optimiste de la vie en vaut bien d'autres.

À vos batteries! Nathalie s'apprête encore à nous mitrailler de mots et ne se repent pas de signaler que tel amusement ou leader — à qui incombe le fardeau de la preuve — a déçu, trompé, ou était mal préparé à affronter son public.

L'ex-juge en chef Jules Deschênes corrige auprès de Bédard la version *Canadian Press* de sa démission

par Bernard Morrier

Plus de quatre mois après l'annonce de sa démission, en juin dernier, au poste de juge en chef de la Cour supérieure, le juge Jules Deschênes vient de faire parvenir au ministre de la Justice du Québec, M. Marc-André Bédard, une lettre dans laquelle il déplore l'interprétation donnée par la Presse canadienne de l'une des trois raisons de sa démission devenue effective le 31 août dernier.

Dans une lettre alors adressée au premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, en date du 15 juin, le juge Deschênes affirmait notamment que sa démission reposait sur le fait qu'il avait donné le meilleur de lui-même comme juge en chef durant la décennie écoulée et qu'il était souhaitable qu'un sang nouveau vienne irriguer l'institution judiciaire.

«Durant la même période,

poursuivait-il, les désagréments administratifs ont augmenté dans une proportion intolérable et je ne saurais attendre beaucoup plus longtemps pour entreprendre une troisième carrière.»

Cette lettre, rédigée en français et rendue publique par la suite, avait été largement diffusée à travers le pays et à l'étranger par plusieurs médias, mais la Presse canadienne, ou plus exactement la *Canadian Press*, avait affirmé que la décision du juge venait de «un intolérable administratif mess in the Québec judicial system».

Dans sa missive adressée à M. Bédard, le juge Deschênes écrit notamment: «Je sais qu'elle (l'interprétation de la CP) en a blessé plusieurs parmi les responsables de l'administration de la justice; je n'avais pourtant rien écrit ni même pensé de semblable.



Le juge Jules Deschênes

«La présente, conclut l'ex-juge en chef de la Cour supérieure, n'a pour but que de vous assurer que je ne reconnais à cette nouvelle de la *Canadian Press* aucune authenticité et que je regrette profondément sa diffusion. Il

m'est bien impossible cependant d'y remédier.»

En conclusion, le juge Deschênes mentionne à M. Bédard qu'il serait peut-être opportun de transmettre le contenu de sa lettre aux principaux responsables de l'administration de la justice au sein même du ministère québécois de la Justice, tandis qu'il s'occupe personnellement d'en expédier une copie au ministre de la Justice du Canada, à ses sous-ministres, de même qu'aux sous-ministres québécois de la Justice.

Actuellement, le juge Deschênes bénéficie d'un congé de six mois et il devrait recommencer à siéger à la Cour supérieure dès le mois de mars prochain. Entre-temps, il rédige un supplément à son livre *Ainsi parlèrent les tribunaux*, publié en 1981 et contenant différents jugements et commentaires sur les conflits linguistiques au Canada de 1965 à 1980.

Un employé de Via Rail poursuit le Reine Elizabeth pour discrimination sexuelle

par Bernard Morrier

Un employé torontois de Via Rail, agissant comme garçon de table sur les trains entre Toronto et Montréal, a intenté hier une poursuite de \$63,000 à l'hôtel Reine-Elizabeth, à l'un de ses agents de sécurité et à la chaîne Hilton Canada, qu'il accuse conjointement d'avoir exercé une politique discriminatoire à son endroit à cause de son orientation sexuelle, contrairement aux prescriptions de la Charte des droits et libertés.

Dans sa requête en Cour supérieure, le demandeur explique d'abord que le Reine-Elizabeth et Hilton ont un contrat avec Via Rail selon lequel des chambres sont réservées et payées d'avance pour les employés de cette entreprise, obligés de séjourner à Montréal dans le cadre de leurs fonctions.

C'est ainsi que de mai à août 1982, le garçon de table s'est inscrit à cinq reprises à l'hôtel en cause mais que quelques minutes plus tard, à chaque fois, l'agent de sécurité de l'hôtel, Mme Carol Johnston, s'est rendue à sa chambre pour s'informer si d'autres personnes y étaient. Effectivement, dans chaque cas, un invité s'y trouvait, et Mme Johnston aurait exigé une surprime variant entre \$11.50 et \$20, sans quoi il serait tenu de quitter les lieux immédiatement.

À une autre occasion, le demandeur était accompagné d'un collègue qui n'était pas dans l'exercice de ses fonctions, mais devant l'offre d'un supplément de \$11.50, Mme Johnston aurait jugé que ce n'était pas nécessaire.

La demande précise que c'est à cause de l'homosexualité que le garçon de table est importuné, attendu qu'une demande de paiement supplémentaire n'a jamais été faite à ses confrères de tra-

vail ayant invité des femmes à leur chambre.

Le demandeur rappelle aussi que c'est *manu militari* qu'il fut expulsé de l'hôtel en plein nuit, en août 1982, après avoir refusé de payer une surprime de \$20 pour son invité.

Comme suite directe et

immédiate du comportement de Mme Johnston, le serveur affirme que sa réputation a été l'objet de ridicule, que ses supérieurs, déjà conscients de son homosexualité, le perçoivent maintenant comme une personne qui trouble la paix, et que ses chances d'avancement en sont grande-

ment diminuées.

Il soutient aussi avoir beaucoup souffert du stress causé par ces situations et qu'il lui est maintenant difficile d'entreprendre des voyages de travail à Montréal, étant obligé de payer pour ses frais d'hébergement ailleurs.

Les répartiteurs ont pris sur eux de boycotter les Haïtiens

Reprise des audiences sur le racisme dans l'industrie du taxi

(CP-Le DEVOIR) — Les audiences publiques de la Commission des droits de la personne sur des allégations de racisme dans l'industrie du taxi, soulevées par des chauffeurs haïtiens l'année dernière, ont repris au Palais de justice de Montréal. Il s'agit de la troisième session de travaux de l'enquête publique amorcée au début de l'année par la Commission des droits.

Cette fois-ci, les trois commissaires-enquêteurs, Me Nicole Trudeau-Bédard et M. Vaughan Dowie, de la Commission des droits de la personne, et Me J.-Nicol Henry (ex-commissaire), entendent des témoignages de répartiteurs, chauffeurs et administrateurs des compagnies de taxi Beauvillier, Élite, Monsieur Taxi et Champlain. De plus, le procureur de la Commission des droits, Me Ronald Picard, entendra également le témoignage de représentants des corps publics, policiers notamment, qui ont déjà eu affaire avec le milieu du taxi.

Depuis le début de cette semaine, des employés de la compagnie Beauvillier sont venus expliquer comment s'était développée, au sein de cette entreprise, la politique du «au suivant» (qui a pénalisé les chauffeurs noirs puisqu'ils y perdaient leur tour), afin d'accommoder des

clients de race blanche. Il semble que ce soit des répartiteurs qui aient pris l'initiative, dans les années 1979-80, d'envoyer des chauffeurs blancs aux clients refusant de se faire conduire par des noirs. Le chef inspecteur de la compagnie, M. Adrien Galarneau, a précisé à ce sujet qu'environ 50 personnes par jour sur un total de 2,000 demandaient des chauffeurs de race blanche. Cette pratique aurait été instaurée, a-t-il précisé, parce que «le client a toujours raison». Elle a été abandonnée toutefois à l'automne 1982 parce que jugée «illégitime», a fait valoir M. Galarneau, mais on en relevait encore des traces dans les registres téléphoniques

de la compagnie en mars dernier. M. Galarneau a affirmé qu'il s'agissait alors d'une erreur.

Cette session d'audiences se poursuit aujourd'hui et demain et tous les jours de la semaine prochaine à l'exception de lundi, de 9 h 30 à 16 h ou de 16 h à 22 h. Les audiences, cette semaine et la semaine prochaine, ne mettront peut-être pas fin aux travaux de l'enquête, mais celle-ci est sur le point de se terminer, a expliqué Me Picard, qui ne sait pas si un rapport intermédiaire sera produit. Les incidents qui ont conduit à la tenue de cette enquête remontent à l'été 1982.

Haro sur les pirates de l'interurbain! La police saisit des «boîtes bleues»

par Maurice Girard

de la Presse canadienne

Après les adeptes illégaux pour le piratage des signaux de la télévision payante, voici que la police part en chasse contre les «boîtes bleues» qui permettent à leurs utilisateurs de faire gratuitement des interurbains partout dans le monde.

Trafiqué depuis des années sur le marché noir, cet appareil ressemble à une cal-

culatrice de poche à laquelle on a greffé un semblant d'oreille électronique.

Les gadgets, de fabrication artisanale, se substituent en quelque sorte à la téléphoniste de Bell grâce à une tonalité spéciale qui leur donne un accès direct au réseau interurbain des compagnies de téléphone, au Canada ou dans le reste du monde.

Hier matin, une cinquantaine de policiers de la Communauté urbaine de Montréal, de Saint-Hubert et de la

Sûreté du Québec ont effectué une douzaine de perquisitions, interpellé 12 personnes et mis la main sur neuf boîtes bleues.

Une once de cocaïne et des objets volés d'une valeur de \$10,000 ont également été saisis par les gendarmes. Des accusations seront portées contre la plupart des individus écroués hier, mais certains seront relâchés, faute de preuves.

Les arrestations ont été effectuées grâce à l'ordinateur de Bell qui peut retracer sur le champ un fraudeur en identifiant l'origine d'un appel placé avec un boîte bleue, sans avoir recours à l'écoute électronique.

Il semble que ce sont d'abord les utilisateurs de ces appareils qui ont été arrêtés. D'autres descentes policières

pourraient être effectuées pour frapper au cœur même de ce qui est peut-être un réseau bien implanté.

Au cours d'une conférence de presse convoquée à la hâte hier, le lieutenant René Mailhot, de la police de la CUM, a indiqué que les personnes interpellées étaient «des immigrants d'Amérique latine».

Les appareils saisis pouvaient être loués pour deux ou trois jours à un tarif variant entre \$25 et \$50 quotidiennement, ou encore achetés par des particuliers ou des commerçants.

Les interurbains illégaux étaient surtout dirigés vers les pays d'Amérique du Sud, a-t-on précisé, sans vouloir faire de lien entre l'utilisation de ces appareils et le trafic de stupéfiants.



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Le C.R.T.C. a été saisi des demandes suivantes. **Projet de modification du Règlement sur la radiodiffusion (M.F.) - Augmentation de la durée maximale de publicité pour les stations de radio MF exploitées par des titulaires de licences MF jumelées.** Le Règlement sur la radiodiffusion (M.F.) établit cinq catégories de licences MF: Société Radio-Canada, spéciales, jumelées, indépendantes et premier service radio. Par licence MF jumelée, on entend une licence délivrée à l'intention d'une station MA dans la même langue et dans le même marché. Une licence MF indépendante désigne une licence d'exploitation d'une station MF dans le cas où, au moment de la délivrance ou du renouvellement de la licence, le titulaire en question n'exploite aucune autre station de radio dans la même langue et dans le même marché. De l'avis du Conseil, c'est encore un avantage pour un titulaire d'être ainsi autorisé à utiliser deux fréquences radiophoniques rares dans un même marché et il maintiendra donc les exigences supérieures relatives aux formules premier plan, de matériel d'enrichissement — création orale — et du matériel combiné des formules premier plan et mosaïque. Cependant, il reconnaît également que cet avantage n'est pas aussi marqué qu'il a pu l'être par le passé et que rien ne prouve qu'une augmentation à 150 minutes de matériel publicitaire autorisé par jour aurait un effet néfaste sur les autres entreprises de radiodiffusion ou sur l'auditoire. Le Conseil entend donc autoriser les titulaires de licences MF jumelées à augmenter la durée maximale permise de matériel publicitaire par jour en la faisant passer à 150 minutes. Le projet de modification du Règlement sur la radiodiffusion (M.F.) figure en annexe. Toutes les parties qui désirent commenter sur cette question sont priées d'envoyer leurs observations par écrit au Secrétaire général du C.R.T.C., Ottawa, Ont., K1A 0N2, au plus tard le 24 novembre 1983.

Tous les documents du C.R.T.C. sont publiés intégralement, dans les deux langues officielles, dans la Partie I de la «Gazette du Canada» que l'on peut consulter dans la plupart des bibliothèques de référence; de plus, on peut acheter des exemplaires de la Gazette dans les librairies ou sont vendues les publications du gouvernement canadien. On peut également prendre connaissance de tous les documents du Conseil aux bureaux du C.R.T.C.; et des décisions, aux locaux du titulaire de la licence aux heures normales de bureau. Les groupes de pression peuvent se procurer des exemplaires des documents du C.R.T.C. en téléphonant aux bureaux du Conseil à: Ottawa-Hull (819)997-0313; Halifax (902)426-7997; Montréal (514)283-6607; Winnipeg (204)949-6297; Vancouver (604)666-2111. (PN-215)

Canada

si vous cherchez quelque chose de différent...



mode masculine
STUDIO-USINE
ouvert au public
jeu, ven., sam., dim.
de 12 à 18 heures
460 ouest, rue Ste-Catherine,
suite 305
Montréal, QC H3B 1A7
(514) 861-2377

Christian a 7 ans. Il souffre de strabisme à l'oeil gauche. Dans son cas une intervention chirurgicale s'est avérée nécessaire.

Lorsqu'on nous a dit qu'il fallait consulter un spécialiste pour venir en aide à notre enfant, nous ne savions pas que l'ophtalmologiste était un médecin et qu'il traitait les maladies de l'oeil. Nous ne savions pas non plus que ses compétences pouvaient s'étendre à des domaines aussi délicats que la prescription de médicaments et la chirurgie.

Bien sûr, l'ophtalmologiste peut prescrire des verres correcteurs à ceux et celles qui en ont besoin, comme ce fut le cas pour notre fils Christian avant l'opération.

Mais pour nous comme pour des milliers d'autres personnes, aucun autre spécialiste ne pouvait nous venir en aide. Maintenant nous savons que:

L'OPHTALMOLOGISTE EST LE SEUL MÉDECIN DES YEUX.

Association des Ophtalmologistes du Québec

START: non soviétique au build down

MOSCOU (d'après AFP et Reuter) — L'URSS a rejeté hier les dernières propositions américaines de compromis dans les négociations sur les armements stratégiques (START) en les qualifiant de « paroles vides ».

Ce sont des « paroles vides qui cachent de noirs desseins », affirmait hier soir les *Izvestia*, organe du gouvernement soviétique, dans une première réaction aux suggestions rendues publiques la veille par le président Ronald Reagan.

Le président américain, selon un commentaire signé Valentin Faline, « a fait passer des mesures de modernisation de l'arsenal nucléaire américain pour une action visant à limiter l'armement nucléaire stratégique ».

Le rejet soviétique est toutefois nuancé, notent les observateurs. Sans entrer dans le détail des propositions américaines, le commentateur estime que « les délégations vont reprendre le travail à Genève et vont apporter davantage de clarté » aux suggestions de Washington.

Le président Reagan avait suggéré mardi soir une formule de « build-down » qui prévoit le démantèlement d'engins obsolescents pour chaque vecteur stratégique nouvellement installé.

Les suggestions du président américain, estime le quotidien, « ne témoignent pas de la volonté de réduire les arsenaux » stratégiques. On ne trouve en effet dans la déclaration de M. Reagan, note le commentateur soviétique, « aucune parole montrant que les États-Unis acceptent le principe de l'égalité et de la sécurité égale qui a été la base des négociations et des accords des années soixante-dix », le traité SALT-2 notamment.

Plus généralement, affirme M. Faline, « aucun accord ne convient à Reagan s'il est juste et équilibré, car il veut un texte assurant aux États-Unis une position d'hégémonie mondiale ».

Pour les *Izvestia*, le président américain « appelle à une croisade universelle contre l'empire du mal », l'URSS, et « signe en moyenne un programme militaire par jour depuis qu'il est à la Maison-Blanche », ce qui démontre sa soif de « suprématie » et « témoigne de ce qu'il n'a pas la volonté de réduire les arsenaux » nucléaires.

Washington avait proposé mardi plusieurs rapports différents, selon les types d'armements, pour déterminer combien d'ogives nucléaires anciennes devaient être éliminées pour chaque nouvelle ogive intégrée à l'arsenal. En outre, le président Reagan avait suggéré un retrait obligatoire annuel de 5 pour cent sur huit ans de chacun des arsenaux et proposé de retenir la formule de réduction la plus efficace.

À Bruxelles, des hauts fonctionnaires de l'OTAN se sont réunis pour mettre la dernière main à des propositions visant à réduire considérablement les stocks de l'Alliance atlantique en armes nucléaires tactiques.

Les membres de ce « groupe de haut niveau » doivent préciser aux ministres de la Défense de l'OTAN ce mois-ci au Canada si l'Alliance a vraiment besoin de ses 6.000 armes nucléaires tactiques sous forme de mines, bombes et obus d'artillerie dont elle dispose actuellement en Europe.

De source autorisée, on précise que le groupe va sans doute recommander le retrait d'environ 1.500 têtes nucléaires, mesure qui devrait permettre aux gouvernements de l'OTAN d'affronter l'opposition au déploiement de Pershing 2 et missiles de croisière en Europe occidentale à partir de la fin de l'année.



Lech Walesa (Photolaser AP)

Walesa a évité à la Pologne de connaître le sort de la Hongrie de 56

PARIS (AFP) — Projeté sur le devant de l'actualité mondiale par la grève de Gdansk en août 1980, Lech Walesa est pour beaucoup de Polonais l'homme qui a évité à la Pologne de connaître au cours des trois dernières années le sort de la Hongrie en 1956.

Tous les éléments étaient alors réunis en Pologne pour une confrontation violente entre le pouvoir communiste et un monde ouvrier exaspéré par la crise économique, qui aurait pu déboucher sur une intervention militaire soviétique. Mais au terme de patientes négociations avec les représentants du gouvernement, Lech Walesa était parvenu, pour la première fois dans un pays communiste, à ce qu'un conflit se termine par un accord.

Acquis depuis 1978 aux idées que professent les dissidents polonais sur la nécessité de créer des syndicats libres, il est pratiquement inconnu de ses compatriotes quand, sous la pression des ouvriers en grève, la direction des chantiers navals Lénine de Gdansk, qui l'avait licencié en 1976, accepte de le réintégrer.

Aujourd'hui, il est avec le pape Jean-Paul II le Polonais le plus célèbre dans le monde entier. Son portrait, visage souriant, orné d'une moustache à la gauloise, a été dif-

fuse sous toutes les latitudes. Il s'étale même depuis quelques jours sur les murs de Paris, servant de support à la publicité d'un grand quotidien français.

Né le 29 septembre 1943 à Popowo, au cœur de la Pologne, Lech Walesa a 3 ans lorsque son père meurt à son retour de déportation en Allemagne. Sa mère se remarie alors avec le frère de son épouse, et les huit enfants des deux mariages vivent ensemble dans la ferme familiale de la région de Bydgoszcz.

Muni d'un diplôme d'électricien, Leszek (diminutif de Lech) devient ouvrier à Dobryń, puis, à 24 ans, il entre aux chantiers navals Lénine, point de départ d'une carrière qui va le voir mêlé à tous les grands événements de la vie de son pays.

En décembre 1970, lorsqu'une révolte ouvrière contre la hausse des prix embrase tout le littoral de la Baltique, il est membre du conseil d'entreprise et des syndicats officiels et participe à ce titre à l'organisation de la grève, ce qui lui vaut d'être arrêté, puis relâché au bout de quelques jours.

Six ans plus tard, alors que le flambeau de la résistance ouvrière est repris par les ouvriers d'Ursus et de Radom, il organise une grève de solidarité et rédige un cahier de revendications. La direction des chantiers Lénine le congédie.

Ces deux expériences l'auront formé au combat, un combat qu'il veut désormais non violent. Il y a eu des morts en 1970 à Gdansk et Gdynia. Il y a eu des blessés en 1976 à Ursus et Radom. Les événements d'août 1980 ne feront pas de victimes. Catholique convaincu, Walesa a inventé une nouvelle stratégie: les ouvriers ne doivent pas descendre dans la rue où ils risquent d'être matraqués, mais occuper leurs usines.

À la différence du printemps de Prague de 1968 qui débouche sur l'intervention soviétique, l'été polonais de 1980 aboutit à la création du syndicat Solidarité, premier syndicat indépendant et autogéré dans un pays communiste, auquel l'opinion publique mondiale va désormais identifier Lech Walesa.

Pendant 16 mois, Walesa va être omniprésent, sillonnant le pays pour galvaniser ses troupes ou au contraire modérer leurs ardeurs. Il discute d'égal à égal avec les ministres. Il est invité à l'étranger et se rend notamment à la tête d'une délégation à Rome où il est reçu par

le pape Jean-Paul II. Il représente la Pologne à la conférence annuelle de l'Organisation internationale du travail à Genève.

Cette grande aventure se termine brutalement le 13 décembre 1981 avec la proclamation de l'état de siège qui entraîne la suspension de Solidarité. Comme tous les autres dirigeants du syndicat, Lech Walesa est interné, mais il est soumis à un régime spécial, seul dans une résidence gouvernementale, d'abord dans la région de Varsovie, puis dans l'extrême sud-est de la Pologne, à la frontière de l'Union soviétique.

Mais rien n'entame son moral, et c'est avec une combativité intacte qu'il rentre à Gdansk 11 mois plus tard, libéré avant ses camarades, sans l'avoir demandé, et redevenu pour le pouvoir un simple citoyen. Solidarité ayant maintenant été dissous par la Diète.

Malgré la menace constante d'une nouvelle arrestation, il reprend contact avec ceux de ses anciens collaborateurs restés en liberté. Il donne des conférences de presse et s'efforce, non sans succès de maintenir en vie l'esprit de Solidarité.

Entre Lech Walesa et le pouvoir communiste, c'est désormais le combat de David et Goliath. Le petit électricien de Gdansk n'est pas prêt d'abandonner. Dans un message qu'il a fait parvenir en France par une organisation syndicale, il fait part de sa détermination à prendre toutes les mesures possibles pour faire céder le gouvernement si d'ici au deuxième anniversaire de la proclamation de l'état de siège, le 13 décembre 1983, tous les prisonniers politiques n'ont pas été libérés, et si des négociations n'ont pas été ouvertes sur l'application complète des accords de Gdansk d'août 1980.

Parmi les Nobel de la paix controversés

PARIS (AFP) — L'attribution du prix Nobel de la paix à Lech Walesa, hier, est conforme à une « ligne » que le comité Nobel suit depuis quelques années: la paix et la détente passent notamment par la défense non violente des droits de l'homme, quels que soient les régimes politiques concernés.

Le comité, en dépit des critiques que ses choix pouvaient susciter de part et d'autre, a pris le risque, relèvent les observateurs, d'honorer des femmes ou des hommes décidés à agir à l'encontre de situations tenues pour irréversibles au nom de la « raison d'État ».

Ainsi le comité a-t-il relevé que « les tentatives de Walesa de trouver une solution pacifique aux problèmes de son pays contribueront à l'assouplissement de la tension internationale ». Et ce, en dépit du fait que l'ancien président du syndicat dissous Solidarité, soit considéré comme un ennemi par son propre gouvernement.

Il en allait de même pour

le lauréat de 1980, l'Argentin Adolfo Pérez Esquivel, secrétaire général du mouvement non violent « Paix et justice », qui fut, lui aussi, détenu dans son pays en vertu de l'état de siège. Son organisation s'est dédiée à la défense pacifique des droits de l'homme en Argentine. Le comité avait expressément mis en avant l'importance que M. Esquivel attachait à la non-violence.

Les préoccupations du comité étaient identiques en 1977, lorsque le prix fut décerné à Amnesty International: les actions de l'organisation internationale privée de défense des droits de l'homme sont dénoncées aussi bien par les gouvernements de pays communistes que par ceux des régimes autoritaires au pouvoir dans le monde.

En 1975, en distinguant le dissident soviétique Andreï Sakharov, le comité avait déjà souligné le lien indissoluble, selon lui, entre les droits de l'homme et la paix. « Le mot de paix ne peut

avoir une valeur durable que s'il est fondé sur le respect de l'individu dans la société », déclarait alors le jury du Nobel, en saluant « le combat d'Andreï Sakharov contre la violence et la brutalité ».

En fait, au chapitre des lauréats « politiques » distingués par le jury du Nobel, les choix les plus critiqués furent ceux non pas de militants individuels mais de responsables gouvernementaux: les négociateurs des accords de Paris sur le Vietnam, MM. Henry Kissinger et le duc Tho, en 1973, le premier ministre israélien Menahem Begin et le président égyptien Anouar Sadate, en 1978, pour les accords de Camp David.

Dans ces deux cas, le comité avait, surtout, voulu honorer des responsables politiques qui avaient su, selon lui, aller à contre-courant, agir à l'encontre de situations de conflit tenues pour incontournables.

Il s'agissait de prendre acte d'accords qui, quelles qu'en ont été les suites, ont sur le moment été interprétés comme devant déboucher - au moins sur le papier - sur la solution pacifique de conflits meurtriers, vieux de plusieurs années. Mais les choix du Nobel susciteront alors une vive polémique internationale, car les auteurs de la paix, qui étaient aussi les protagonistes de la guerre, étaient mis sur pied d'égalité.

Décès

Les avis de décès doivent nous parvenir avant 16 heures pour publication le lendemain.

BEAUREGARD, Philippe, C.R.

À Outremont, le 4 octobre 1983 à l'âge de 78 ans, 8 mois, est décédé Philippe Beauregard, C.R., avocat retraité du Contentieux de la Ville de Montréal, époux de Marthe Faribault. Outre son épouse il laisse dans le deuil son fils Pierre, de Hollywood, Floride, sa fille Eve (Joseph Malak) d'Ottawa et ses petits-enfants, Laura Beauregard (Dave Olson) de Moncton View, (Californie), Michelle Beauregard d'Ottawa, Japon, Anabel, Nicolas et Stéphanie Malak d'Ottawa, ses beaux-frères et belles-sœurs, le Dr. Claude Faribault M.D. (Gisèle Lafontaine) et Gabrielle Faribault (François Jobin) ainsi que ses neveux et nièces Beauregard, Paul (Yolande Lefebvre), Jean (Michaëla Maloney), Louise (Hugh Monroe), Marie (Pierre François) et Marguerite (William Nobes) et ses neveux et nièces Faribault et Jobin. Les funérailles auront lieu le vendredi 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons Alfred Dallaire Inc., 1111 Ouest avenue Laurier à 11 h 45, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine d'Outremont où le service sera célébré à 12 h. L'inhumation suivra au cimetière Côte des Neiges. Heures de visites le 6 octobre, de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h.

Le Labour favorable à un désarmement unilatéral en G-B

BRIGHTON (AFP) — Les nouveaux travaillistes britanniques, partisans farouches du désarmement nucléaire de la Grande-Bretagne, ont écarté hier les derniers tenants de l'ancienne ligne atlantiste et pro-dissuasion du parti, au congrès annuel du Labour à Brighton.

Les délégués ont approuvé à une très forte majorité une résolution du Syndicat des transports (TGWU) réclamant « un démantèlement sans conditions » de toutes les armes et bases nucléaires en Grande-Bretagne, ainsi que le refus des missiles de croisière américains, à l'issue d'un débat passionné et souvent véhément, où les multilatéralistes se sont retrouvés isolés.

La seule résolution préconisant « un désarmement nucléaire multilatéral » par la négociation a été rejetée à une quasi-unanimité. Son défenseur, M. Terry Duffy, le chef du Syndicat des mécaniciens (AUEW) a été sifflé quand il a tenté de justifier le principe de la dissuasion nucléaire.

Le congrès, en revanche, a donné une longue ovation à

lord Fenner-Brockway, 95 ans, un militant pacifiste de la première heure, quand il a déclaré: « Dans cinq ans j'espère célébrer non seulement mon centenaire mais la fin des armes nucléaires et le commencement du désarmement mondial ».

La tension entre la majorité unilatéraliste et le dernier bastion multilatéraliste a explosé quand a été pris à partie l'ancien premier ministre James Callaghan, accusé par un orateur écossais d'avoir « saboté la campagne du Labour », pour les élections de juin dernier, en s'opposant à son programme de désarmement nucléaire.

M. Callaghan, obtenant la parole sous les huées, a déchaîné l'hostilité du congrès en s'exclamant: « Vous ne comprenez pas que votre programme va à l'encontre de la politique traditionnelle du Labour, avec laquelle il a disputé onze élections depuis la guerre. Vous avez fait une erreur fondamentale, et vous avez perdu des millions de voix ».

L'adoption de la résolution unilatéraliste du TGWU constitue un revers embar-

assant pour M. Neil Kinnock, le nouveau chef du parti. Car, il s'était opposé en vain dimanche à ce qu'elle soit soumise au congrès, à cause de l'expression « désarmement sans conditions ».

Mais M. Kinnock n'a pas perdu la guerre. Le congrès en effet a également adopté une déclaration de l'exécutif du parti qui, certes, rejette les missiles de croisière américains et la modernisation, grâce au programme « Tri-

dent », de la Force de dissuasion britannique mais avec des conditions.

Cette déclaration subordonne le retrait de la force de dissuasion actuelle, composée de missiles sous-marins Polaris, à une négociation, donc à des compensations du côté soviétique.

C'est sur cette nuance que M. Kinnock, chef de file de la gauche modérée, compte pour amener la politique de défense du Labour.

Le mur de Berlin tuera moins (fin)

BONN (AFP) — Le chef de l'Etat est-allemand, M. Erich Honecker, a confirmé hier la volonté de Berlin-Est de maintenir de bonnes relations avec la RFA malgré la perspective du déploiement des fusées de l'OTAN, estimant les milieux politiques à Bonn après l'annonce du démantèlement total des systèmes de tirs automatiques

sur la frontière inter-allemande.

M. Honecker a, en effet, confirmé pour la première fois publiquement que les systèmes de tirs automatiques seraient retirés « sur l'ensemble de la frontière » entre les deux États allemands. Il a en outre qualifié de « spéculations » toutes les « informations de sources occidentales » relatives à une modernisation de ces systèmes.

Le porte-parole du gouvernement de Bonn s'est immédiatement félicité hier soir de cette nouvelle. Jusqu'ici 20 km seulement sur 1.393 ont été débarrassés des systèmes de tirs).

La venue DU PAPE

le 6 octobre à l'émission Guy Bisailon de 8h30 à 9h45

Un événement spectaculaire se produira au Québec. Sa venue requiert une organisation bien planifiée. M. Jacques Vallée, commissaire général nous entretiendra de tout ce qui entoure la visite du pape Jean-Paul II au Québec.

790-0851



prenez position à 85 CKVL Antenne 1

CARTES D'AFFAIRES

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
PIERRE BARBEAU, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

Samson Bélair
Comptables agréés
Québec
Toronto
Vancouver
Sherbrooke
Kitchener
Gaspé
Hinton

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél. 934-0272
Téléc. 05-268656. Cable MARION
Télécopieur international Xerox 400

Montréal
Ottawa
Edmonton
Trois-Rivières
Saint-Hyacinthe
Gatineau
Sept-Îles
Matane
Amos
Coaticook

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?
SCRIBEC
45 rue Jarry est - 387-2486

Action de grâces

Gouvernement du Québec
Commission des normes du travail

Le deuxième lundi d'octobre, jour de l'Action de grâces, est un jour férié et chômé.

Conditions d'admissibilité

— Ce jour férié doit tomber un jour ouvrable, c'est-à-dire un jour où vous deviez normalement travailler.
— Vous devez justifier de 60 jours de service continu dans une entreprise et ne pas vous absenter du travail sans l'autorisation de votre employeur ou sans une raison valable la veille ou le lendemain de ce jour férié.
Il faut noter que si vous travaillez à temps partiel, mais que vous rencontrez les exigences énumérées ci-dessus, vous êtes admissible au congé.

Indemnité ou congé compensatoire

Votre employeur doit vous verser, pour cette journée de congé, une indemnité égale à la moyenne de votre salaire journalier des deux semaines précédant ce jour férié. Si vous devez travailler le deuxième lundi d'octobre, jour de l'Action de grâces, votre employeur doit:

- 1) vous verser le salaire correspondant au travail effectué; et
- 2) vous verser une indemnité égale à la moyenne de votre salaire journalier des deux semaines précédant ce jour férié OU vous accorder un congé compensatoire d'une journée. Ce congé compensatoire doit être pris dans les trois semaines précédant ou suivant le jour férié.

Si vous êtes en vacances (congé annuel) le deuxième lundi d'octobre, votre employeur doit vous verser une indemnité égale à la moyenne de votre salaire journalier des deux semaines précédant le jour férié OU vous accorder un congé compensatoire d'une journée à une date convenue entre vous deux.

Renseignements ou plaintes

Pour obtenir plus de renseignements ou pour porter plainte, veuillez vous adresser à l'un des bureaux de la Commission des normes du travail.

ALMA	(418) 662-3975	MONTRÉAL	(514) 873-7061
BAIE-COMEAU	(418) 589-9931	QUÉBEC	(418) 643-4940
HULL	(819) 771-6259	ROUYN	(819) 762-0867
JONQUIÈRE	(418) 547-6689	SHERBROOKE	(819) 565-0441
LEVIS	(418) 833-6194	TROIS-RIVIÈRES	(819) 374-4661
MATANE	(418) 562-2010		

Québec

Israël: Shamir demande la convocation du Parlement

JÉRUSALEM (AFP) — Après deux semaines de tractations difficiles, le premier ministre israélien désigné, M. Yitzhak Shamir, s'estimant enfin assuré d'obtenir la confiance du Parlement, a demandé hier la convocation de la Knesseth pour lundi prochain.

M. Shamir avait réussi ces dernières 48 heures à lever les deux principaux obstacles à un vote de confiance de la Knesseth, en neutralisant la menace de sécession des députés de la majorité qui exigeaient un gouvernement d'union nationale et en regagnant l'appui du parti orthodoxe religieux Agoudath Israël, partenaire de la coalition sortante.

Les six députés libéraux et divers droite, qui avaient menacé de ne pas voter pour M. Shamir si un dernier effort n'était pas entrepris pour rassembler l'opposition travailliste et la majorité Likoud dans un même cabinet, ont reconnu hier que cet objectif n'était plus réaliste.

Ils avaient obtenu un report de l'é-

lection du nouveau premier ministre, initialement prévue pour le jeudi 5 octobre. Après cette démonstration de force, plusieurs d'entre eux ont annoncé qu'ils appuieraient M. Shamir lundi prochain au Parlement.

Dans ces conditions, notent les observateurs, le candidat de la coalition sortante peut entrevoir la fin d'une période d'incertitude marquée par l'apparition de profondes fissures au sein de la majorité dirigée par le Likoud.

Il a fallu mardi près de huit heures à M. Shamir pour s'assurer de l'appui des quatre députés de l'Agoudath Israël sans lesquels un gouvernement Likoud n'a aucune chance d'obtenir la majorité au Parlement.

M. Shamir a dû s'engager à respecter tous les engagements antérieurs pris par le chef du gouvernement démissionnaire, M. Menahem Begin, envers l'Agoudath Israël et à promettre de nouvelles aides financières aux institutions religieuses.

Il s'est notamment engagé à faire

examiner par le Parlement au cours de sa session d'hiver toutes les questions relatives à la législation religieuse soulevées par Agoudath Israël.

Ce parti réclame notamment un amendement à la loi du retour, restreignant la définition de la judéité et renforçant le pouvoir du rabbinat orthodoxe. Mais jusqu'à présent, cet amendement a été repoussé par la Chambre.

Un échec de M. Shamir à la Chambre risquant d'entraîner des élections anticipées auxquelles sont hostiles à présent les grandes formations politiques de l'opposition et de la majorité, sa désignation au poste de premier ministre paraissait assurée pour la presse israélienne hier.

Les médias relevaient toutefois la faiblesse de la coalition sortante, soumise à des pressions politiques contradictoires, principalement sur les questions de politique intérieure israélienne.

Joumblatt réclame la refonte de la constitution

BEYROUTH (Reuter) — M. Walid Joumblatt, chef de la communauté druze libanaise, a de nouveau réclame, hier à Athènes, une refonte totale de la constitution libanaise, une modification du système électoral et la fin de la domination chrétienne sur l'armée libanaise.

« Nous devons revoir l'ensemble de la constitution. Il est temps de reconnaître que la réalité du Liban est différente de celle qui prévalait en 1943 », a déclaré le chef du Parti socialiste progressiste libanais.

M. Joumblatt a précisé que le pacte de 1943, qui est à l'origine de l'actuelle constitution, devait à son avis être remplacé par un nouveau système assurant un partage équitable du pouvoir entre les diverses sections de la population.

Il a notamment réclame que la présidence de l'État ne soit plus réservée à un chrétien maronite mais soumise à des élections au suffrage universel et que le Parlement soit rendu plus représentatif par l'introduction d'élections à la proportionnelle.

M. Joumblatt, un des principaux dirigeants du Front de salut national opposé au gouvernement du président Aminé Gemayel, a par ailleurs déclaré que des désaccords subsistaient encore entre les diverses factions sur le lieu de déroulement de la conférence sur la réconciliation nationale prévue par l'accord de cessez-le-feu.

Ces propos ont été confirmés à Beyrouth par le président Gemayel qui a déclaré en conseil des ministres que



Le leader de l'OLP, Yasser Arafat, a plaidé avec le président syrien Hafez Assad pour que les forces syriennes n'attaquent pas les Palestiniens qui lui sont restés loyaux dans le Nord-Liban. (Photolaser AP)

porté cette semaine que la première session de la conférence pourrait se dérouler en Arabie saoudite sous le patronage du roi Fahd, qui avait joué un rôle important dans la conclusion du cessez-le-feu. Mais un journal de gauche libanais écrivait mardi que la Syrie était hostile à cette proposition.

La dixième journée de trêve n'a été troublée à Beyrouth que par des fusillades sporadiques dans les faubourgs sud de la capitale contrôlés par les milices chiites.

Dans le nord du pays en revanche, le commandant militaire de l'OLP, M. Abou Jihad, a mis en garde contre de possibles affrontements entre les forces palestiniennes restées loyales à M. Yasser Arafat et l'armée syrienne.

Dans une interview publiée à Abou Dhabi par le quotidien *Al-Khaleej*, M. Abou Jihad déclare que « la situation des Palestiniens dans le Nord-Liban est critique ».

« Si la confrontation avec les Syriens est inévitable, nous nous défendrons », ajoute-t-il.

Sur le plan diplomatique, le chancelier ouest-allemand Helmut Kohl a quitté Bonn hier pour effectuer en Jordanie, en Égypte et en Arabie saoudite une tournée d'évaluation des chances de relance des pourparlers de paix au Proche-Orient.

Un porte-parole du gouvernement de Bonn a précisé que M. Kohl avait également pour objectif d'œuvrer en faveur d'un renforcement des liens déjà bons qui unissent la RFA et les pays arabes.

Le Sommet franco-africain est victime des clivages de l'OUA

VITTEL (AFP) — Pour la première fois depuis sa création en 1973, le Sommet franco-africain qui s'est achevé mardi soir à Vittel a été marqué, à propos du Tchad, par les clivages politiques qui divisent l'OUA, forçant chacun des principaux acteurs à lâcher du lest.

Le président tchadien Hissène Habré a finalement accepté le dialogue avec ses adversaires sans le préalable de la négociation avec Tripoli.

Il a cependant, estiment les observateurs, été conforté dans sa position de président légal du Tchad qui accepte de discuter avec son opposition, et a obtenu la réaffirmation du respect de l'intégrité territoriale de son pays qui implique le retrait des troupes de Tripoli du Tchad.

Les modérés francophones ont resserré les rangs autour de M. Habré, mais tout comme la France, ils ont dû faire face aux résistances de certains pays proches de la Libye, tels que le Congo et le Bénin, suivis par une minorité de blocage qui a empêché que le consensus se fasse autour d'une déclaration de soutien au président tchadien et au rôle de la France au Tchad. Ainsi la Libye absente de Vittel, mais une des clés de la négociation au Tchad, a quand même influencé les débats du Sommet, forum informel de discussion.

Face à cette situation les modérés, menés par le président guinéen Sékou Touré, n'ont pas réussi à faire adopter la déclaration.

Les progressistes ont quand même eu en partie gain de cause concernant le rôle primordial de l'OUA puisque les participants de Vittel - 38 pays africains - y compris les partisans de la déclaration, se sont tournés vers l'organisation pan-africaine pour prendre le relais. Les observateurs remarquent toutefois que M. Habré a renvoyé la balle à Tripoli et au GUNT.

Le ministre tchadien des Affaires étrangères, M. Idriss Miskine, a expliqué dans la nuit de mardi à mercredi après la fin du Sommet qu'un groupe de « sages » devrait se former pour aller rencontrer le président en exercice de l'OUA, le chef d'État éthiopien, Mengistu Haile Mariam, afin de déterminer avec lui les modalités de contacts éventuels entre Tchadiens.

Il s'agit de savoir quelle

sera la réaction de la Libye et du GUNT et si la Libye ou la France sont prêtes à s'affronter militairement, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent. En attendant la main à Vittel à ses adversaires, M. Hissène Habré espère, estiment les observateurs, se donner un argument de poids, en cas d'échec du dialogue, en faveur d'un engagement militaire français plus poussé dans le nord du Tchad.

Le Boeing de la KAL, unique-ment lorsque ce dernier entra à nouveau dans l'espace aérien soviétique, cette fois au-dessus de l'île de Sakhaline, peu avant qu'il soit abattu.

Selon les sources « non militaires » citées par le journal, « cette incapacité à établir un contact visuel avec le Boeing alors qu'il survolait Kamchatka aurait conduit le commandement militaire d'Extrême-Orient à conclure que l'appareil sud-coréen effectuait une mission d'espionnage et qu'il devait être

abattu », indique le Post.

Le quotidien américain affirme également que, selon les mêmes sources, le commandement soviétique en Extrême-Orient « a été en contact téléphonique direct avec des officiers de haut rang à Moscou à plusieurs reprises avant que le Boeing ne soit abattu », « mais que les principaux dirigeants politiques n'avaient pas été consultés ».

Le grade et les identités des officiers soviétiques qui auraient été sanctionnés restent inconnus, affirme toute-

fois le *Washington Post*.

D'autre part, le ministère japonais des Transports a déclaré hier que, selon les derniers mots des pilotes du Boeing sud-coréen, la pression à l'intérieur de l'appareil baissait à vue d'oeil.

Celui-ci a publié une analyse des 15 dernières secondes de conversation enregistrée le 1er septembre entre les pilotes de l'avion et les responsables de la tour de contrôle de l'aéroport de Narita, près de Tokyo.

Auparavant, le ministère des Transports avait déclaré

que le bruit et un signal faible avaient rendu la fin de la conversation incompréhensible. Hier il a cependant précisé que cette partie de la conversation semblait contenir le message: « Rapide... rapide décompression un deux... un deux delta ».

Selon un porte-parole du ministère, les trois derniers mots ont été prononcés d'une voix dont le ton était amplifié, témoignant apparemment d'un état de tension.

Par ailleurs, une équipe d'enquêteurs de l'Organisation internationale de l'aviation civile (OACI) a rencontré hier des responsables japonais, leur demandant l'enregistrement des communications entre l'avion et la tour de contrôle.

Pour leur part, les navires soviétiques et américains poursuivent leur mission à la recherche de la « boîte noire » qui enregistre le dialogue entre les pilotes et les informations de vol.

ple khmer de M. Son Sann), ont bénéficié indirectement de la répression déclenchée par les Vietnamiens dans les provinces du nord-ouest du pays, Oddar Meanchey, Siem Rap et Battambang.

Même le dimanche...

l'impromptu

Cuisine française
Repas d'affaires
Table d'hôte tous les soirs

1265 o. rue bernard, outremont 270-2411

LA GALERIE CULTART

J. Ph. Peides, directeur

présente...

JACQUES LECLAIRE

oeuvres récentes

L'exposition se poursuivra jusqu'au 24 octobre

386 ouest, Laurier • 273-5149

mer. et jeu. de 10h à 18h, ven. de 12h à 20h, sam. et dim. de 12h à 18h.

Armoiries - Écussons

COMMANDEZ DÈS MAINTENANT POUR NOËL

PRÉSERVEZ VOTRE HÉRITAGE

Commandez maintenant: 500.000 noms provenant de 32 pays dont: Irlande, États-Unis, Angleterre, Canada, France, Allemagne, Italie, Scandinavie, Écosse, Espagne, etc. Plaques murales artistiquement travaillées main, sur bois dur véritable, modèles en plusieurs formats. Parchemins, heurtors, superbes pièces décoratives pour décorer les murs de votre maison et bureau. À partir de \$29.95.

Pièces historiques: reproduction d'armes et pistolets, cartes, souvenirs canadiens, etc.

Bagues chevalières pour hommes et femmes avec armoiries, écusson ou initiales gravées main. Disponibles en or, argent ou pierres précieuses. Un héritage de famille précieux.

MAISON HÉRALDIQUE
HÔTEL MONT-ROYAL
1455 rue Peel 288-4164
Aussi à la Place Bonaventure, Le Viaduc

ARANYAPRATHET, Thaïlande (AFP) — Pol Pot, l'ancien premier ministre khmer rouge, semble avoir réorganisé ses troupes avec un armement moderne de fabrication chinoise et réussi à intensifier la résistance contre les troupes vietnamiennes au Cambodge, indiquent-elles de sources diplomatiques occidentales et cambodgiennes.

Selon de nombreux témoignages en provenance du Cambodge recueillis le long de la frontière thaïlandaise, les Khmers rouges attaquent quotidiennement les convois vietnamiens.

Ces opérations pourraient être dirigées par Pol Pot lui-même, qui se trouverait près de Battambang, à l'ouest, à proximité de la frontière avec la Thaïlande, a estimé un spécialiste occidental.

La terreur qu'inspire un retour au pouvoir de Pol Pot, déposé en 1979 lors de l'invasion vietnamienne, et dont le régime avait en 44 mois dé-

cimé la population cambodgienne, reste très vive, selon plusieurs sources informées.

La guérilla khmère rouge semble cependant avoir rencontré récemment un certain succès auprès des jeunes et de certains paysans, d'autant, ajoutent ces sources, que l'impopularité des troupes vietnamiennes (entre 150.000 et 170.000 hommes) va croissant.

En outre, selon un observateur étranger bien informé, de nombreux Cambodgiens, surtout des villageois, sont maintenant persuadés que le monde ne laissera pas Pol Pot recommencer.

Alors que par le passé, les villageois donnaient l'alerte et renseignaient les Vietnamiens sur la présence de Khmers rouges, actuellement, ils aident les guérilleros ou, du moins, les ignorent, selon plusieurs sources.

Dans ce qui peut être interprété comme une réaction à cette situation, le gouvernement pro-vietnamien installé à Phnom Penh a décrété il a six semaines que désormais la date du 20 mai serait « jour national de haine contre les Khmers rouges ».

Visiblement soucieux de cet oubli populaire, le gouvernement de Phnom Penh a souligné que plus de 2.7 millions de Cambodgiens, selon lui, avaient trouvé la mort lorsque Pol Pot était au pouvoir.

Au cours des derniers mois, les Khmers rouges, ainsi que les deux autres mouvements non communistes de la coalition anti-vietnamienne (Moulinaka du prince Sihanouk et Front de libération nationale du peu-

vous avez été enchanté par « cent ans de solitude » de Marquez, vous serez renversé par la prose des narrateurs brésiliens.

dérives

373839 nouvelles brésiliennes

CHEZ VOTRE LIBRAIRE

la lecture de l'automne

Les jeudis d'Hydro-aménagement

Energie
aménagement,
environnement de demain

Université de Montréal
Faculté de l'Aménagement
Salle Ernest-Cormier
5620, av. Darlington
Montréal

Une série de 12 conférences bimensuelles du 22 septembre 1983 au 5 avril 1984

Renseignements :

Hydro-Québec (Environnement) : 289-6100

6 octobre 1983

19 h 30

« Grands complexes en milieu naturel »

Conférenciers :

Jean-François Rougerie
Pierre Lamothe
Laurent Girouard
Claude Aubry

Les cahiers spéciaux du Devoir

“LES ASSURANCES” tombée: le 15 octobre

UN PLACEMENT SÛR

Avez-vous réservé votre espace publicitaire dans ce prestigieuse documentaire annuel du Devoir? Sinon profitez sans tarder de cette occasion unique.

- Des articles à la fine pointe de l'évolution du monde des assurances.
- Des annonceurs renommés.
- Des milliers de copies supplémentaires.

DATE DE PARUTION: 27 octobre
DATE DE TOMBÉE: 15 octobre

POUR TOUTE PUBLICITÉ DANS CE CAHIER
J.-PAUL BOISVERT
Poste 251

POUR EXEMPLAIRES ADDITIONNELS
GAËTAN GRAVEL
Poste 244

Tél.: 844-3361

le 3 fait le 4

les annonces classées 286-1200

FREEPORT

Avion, hôtel, accueil, 7 n. 469\$ - 14 n. 529\$ + VOYAGES

TRAVELAIDE

LA PREMIÈRE AGENCE DES QUÉBÉCOIS

845-8225 (Montréal) - 679-3777 (Longueuil) - 687-0880 (Laval)
Permis du Québec

CRÉER DES EMPLOIS

productifs et permanents... comment?

GRÂCE À UN CLIMAT FAVORABLE:

- Créer un climat favorable à l'investissement;
- Réduire le fardeau fiscal des particuliers;
- Réduire les dépenses gouvernementales;
- Laisser respirer les entreprises;
- Réduire le rôle de l'État;
- Refuser la négociation sectorielle;
- Assurer plus de réalisme dans les lois du travail;
- Arrêter de parler de l'indépendance.

CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC

La réalité menaçante du syndrome soviétique

LOUIS O'NEIL

Professeur à la faculté de théologie de l'Université Laval

QUAND parut, il y a quelques années, *La Tentation totalitaire* (Laffont, 1976), on ne manqua pas de critiquer, et avec raison, le type de démonstration auquel avait recouru Jean-François Revel et l'esprit qui caractérisait l'ensemble de sa démarche. Grâce à la polyvalence du terme *socialisme*, l'auteur pouvait englober dans une même condamnation des régimes politiques et économiques radicalement différents. Le procédé aboutissait à un procès d'intentions à l'égard des réformistes qui, tout en rejetant le modèle stalinien, cherchaient autre chose que le libéralisme économique. On les soupçonnait de « tentation totalitaire », l'auteur croyant déceler, chez une importante minorité occidentale, « un désir inavoué de vivre dans le système stalinien, non pas en dépit de ce qu'il est, mais à cause de ce qu'il est ». On reprochait par surcroît à Revel de sous-estimer gravement la contribution des gouvernements socio-démocrates à la lutte contre le communisme.

Un essai récent du même auteur, *Comment les démocraties finissent* (Grasset, 1983) est d'une toute autre cuve. Au lieu de se perdre dans un procès d'intentions, Revel soumet à notre réflexion un dossier, bien concret et abondamment documenté, sur

l'impérialisme soviétique. À partir de données facilement vérifiables, de faits déjà largement connus, il dégage un ensemble de syndromes susceptibles de capter notre attention et de nous obliger à un examen attentif d'une réalité devenue menaçante. En dressant le bilan de l'activité soviétique dans le monde, Revel veut nous inciter à transiter de la mémoire-habitude à la mémoire-souvenir, c'est-à-dire que nous arrivions à prendre conscience d'un phénomène mondial spectaculaire auquel nous sommes devenus habitués au point de ne discerner ni l'amplitude, ni la gravité.

« Ce qu'il y a de terrible quand on cherche la vérité, c'est qu'on la trouve. » Citant cet aphorisme de Rémy de Gourmont, Revel affirme que nous avons peur de voir la vérité en face. La vérité, dit-il, c'est d'abord la matérialité concrète et géographique de l'expansion communiste dans le monde, en particulier celle de l'expansion communiste dans le monde, en particulier celle de l'expansion soviétique. Beaucoup plus facile à observer et à démontrer que l'impérialisme culturel ou économique des Américains, l'impérialisme soviétique est territorial. En pleine croissance à l'époque de la Deuxième Guerre mondiale (Carélie, Prusse orientale, Luthénie, Îles Kouriles, Sud des Îles Sakhaline, Lituanie, Estonie, Lettonie, etc.), il s'étend avec la tutelle exercée sur les pays satellites (Pologne, Hongrie, Roumanie, Tchécoslovaquie, etc.), la prise en charge plus en moins directe de plusieurs pays du tiers-monde (Cuba, Vietnam, Angola, Éthiopie, Madagascar, Yémen du Sud, Guinée) auquel s'ajoute un parrainage

pluriforme (Libye, Algérie, etc.). Sans oublier les entreprises coloniales (Afghanistan).

Selon Revel, la puissance militaire est essentielle à cet empire en croissance ce qui explique, dit-il, l'utilisation faite par l'URSS de la politique de détente, laquelle n'aurait en fait servi qu'à trois choses: faire reconnaître au plan international des conquêtes déjà parachevées, obtenir l'aide financière des pays capitalistes pour atténuer les effets de l'échec socialiste dans le domaine économique, accroître le potentiel militaire. Pourquoi l'accroître? Parce que, dit Revel, la marche en avant du régime a besoin de l'appui des armes et de la crainte que suscite la puissance militaire pour, si possible, vaincre sans combattre. Marche en avant inéluctable parce que l'empire, intrinsèquement atteint dans sa viabilité par la décrépitude sociale et économique et par le dogmatisme stérilisant, exhale une insécurité connatuelle qui l'entraîne, par compensation, à aller toujours plus loin dans la voie de l'expansion.

« Le sentiment d'insécurité qui peut hanter la Nomenklatura dirigeante, en Union soviétique et dans tout autre empire communiste, ne provient pas même du risque d'avoir à affronter des insurrections intérieures. Celles-ci existent, mais la parfaite organisation de la terreur policière garantit la brièveté de leur carrière. Le sentiment d'insécurité provient de cette humiliante et lancinante certitude qu'aussi longtemps qu'existera hors du monde communiste une société non-communiste, les sujets de l'empire chercheront à s'y rendre, ou du moins en rêveront. En fait, le monde communiste

est une forteresse assiégée, mais du dedans. C'est la première société condamnée à vivre derrière des murailles pour se protéger non pas contre des incursions, mais contre des excursions, ou des envies d'excursions. Tant qu'il y aura au milieu des océans un seul rocher où le socialisme ne règnera pas, il y aura des boat-people » (p. 90).

« Le seul moyen de se convaincre et de convaincre l'espèce humaine que le système socialiste est le meilleur de tous les systèmes, c'est qu'il n'en existe aucun autre » (p. 91).

Appuyé sur la force militaire et la peur que suscite le déploiement éventuel de cette force, le régime a besoin d'autre part de farder son image et de se créer une certaine crédibilité. À cette fin servent la propagande et la désinformation. Revel insiste beaucoup sur ce volet de la stratégie soviétique et déplore vivement, à ce sujet, l'inconscience des démocraties. Nous faisons le jeu des Soviétiques, dit-il, en acceptant naïvement les thèses qu'ils nous servent. « Nous nous voyons à travers les yeux de Moscou, acceptons le mythe de la volonté de paix communiste et l'accusation selon laquelle l'agressivité qui met en péril la paix mondiale prend sa source en nous » (p. 208). À son avis « les démocraties adoptent, dans une majorité de cas, les points de vue et les décisions que les dirigeants des puissances communistes souhaitent leur voir adopter. Ce ralliement est à la fois idéologique et pratique » (p. 309).

Nous comprenons mal, dit Revel, le caractère spécifique et unique du despotisme soviétique. Nous avons tort de le confondre avec d'autres despotismes et de ne y voir qu'une forme de dic-

tature parmi d'autres. Le totalitarisme idéologique et étatique introduit dans le système une *différence d'essence*. Erreur politique grave, par conséquent, de croire qu'on choisit entre des maux équivalents quand on balance entre un pouvoir totalitaire marxiste et une dictature de type traditionnel. Raisonnablement, Revel ne peut donc, cela va de soi, cautionner de quelque manière les choix marxistes d'Amérique latine. En fait, dans sa crainte du communisme soviétique, l'auteur de *Comment les démocraties finissent* en arrive à méconnaître grandement les données spécifiques qui caractérisent la conjoncture politique et sociale dans les pays latino-américains et ouvrent la porte à des choix inédits.

Question cruciale: ce pouvoir soviétique, totalitaire et militaire, veut-il la guerre? Non, répond Revel, du moins ni un conflit généralisé, ni la guerre nucléaire. Non, car un conflit universel fournirait aux forces dissolvantes qui agissent de l'intérieur du régime l'occasion de se déclencher. Tout en profitant de conflits locaux ou par pays interposés, ce que veut l'impérialisme soviétique, c'est d'en arriver à instaurer dans la paix l'hégémonie mondiale à laquelle il tend viscéralement, grâce à la crainte de la guerre et à la démission des démocraties. Obsédés par la menace d'une destruction nucléaire et désireux de sauvegarder la paix à tout prix, même s'il s'agit d'une paix factice, nous serions déjà psychologiquement disposés, selon l'auteur, à tout céder, morceau par morceau, pour éviter le pire. Or c'est précisément ce que souhaitent les So-

viétiques. Ils veulent la paix, mais une drôle de paix, celle qui suivra l'abdication et la disparition des démocraties.

Nous aussi devons vouloir la paix, souligne l'auteur, mais une paix dans la bonne foi, obtenue par la fermeté, le refus des concessions inutiles et de l'abdication morale. « On peut, dit-il, préférer la servitude à la mort. Mais on peut aussi éviter de se mettre dans la situation d'avoir à faire ce triste choix. » Donc, ni guerre, ni servitude, propose-t-il. À la dissuasion militaire, il faut ajouter le refus de tout empiètement, les représailles économiques et des contreparties palpables pour toute concession. « Le redressement de la politique étrangère des pays non communistes devrait et peut avoir un objectif précis: faire comprendre une fois pour toutes aux Soviétiques que la poursuite ou la reprise de négociations et de concessions sur quelque sujet que ce soit comporte comme condition préalable et irrévocable l'arrêt définitif de l'impérialisme communiste, ou qu'il soit » (p. 328).

Le moins qu'on puisse dire, c'est que Jean-François Revel ne voit pas l'avenir en rose, ni qu'il s'embarrasse de nuances et de demi-teintes quand il s'agit de brosser le tableau de la conjoncture politique actuelle. Mais qu'on partage ou non le jugement global qu'il porte sur l'impérialisme soviétique, il demeure qu'on ne peut écarter du revers de la main le dossier qu'il vient de déposer sur la table. À moins d'avoir déjà décidé de ne rien voir de crainte d'être obligé de reconnaître le bien-fondé de quelques-unes des constataations déplorables qu'il soumet à notre réflexion.

Le Barreau canadien et le Service de sécurité (2)

Voici la deuxième tranche du mémoire présenté par l'Association du Barreau canadien au comité spécial du Sénat sur le service canadien de renseignement de sécurité (projet de loi C-157). La première partie de ce texte a paru dans LE DEVOIR d'hier.

L'ARTICLE 14(3) stipule: « La présente loi n'autorise pas le Service à enquêter sur une personne ou un groupe de personnes pour le seul motif de leur participation à des activités légitimes de défense d'une cause, de protestation ou de manifestation d'un désaccord. »

Il a été suggéré que l'article 14(3) limite l'ampleur des « menaces » telles que définies dans l'article 2. Il est fondamental qu'une agence du renseignement de sécurité opère dans les limites de son propre mandat. Bien que l'article 14(3) ait certains effets restrictifs, nous estimons que la restriction plus rigoureuse recommandée par la commission McDonald permettrait au Service canadien de renseignement de sécurité de disposer de directives plus claires. La commission McDonald recommandait que: « La loi instituant le Service de renseignements pour la sécurité du Canada renferme une disposition portant que: le travail du Service devrait se limiter à ce qui est strictement nécessaire pour protéger la sécurité du Canada et que le service de renseignement pour la sécurité ne devrait pas faire enquête sur une personne ou sur un groupe du seul fait de la participation de cette personne ou de ce groupe à des initiatives légitimes de défense d'une cause, de protestation ou de dissidence » (Recommandation 4).

Responsabilité ministérielle — Le principe de la responsabilité ministérielle exige qu'un ministre soit responsable des actions de son ministère. Cependant, l'article 6 du projet de loi prévoit que le ministre ne peut passer outre à la décision du directeur en ce qui concerne le recueil et la communication d'informations. Cette disposition devrait être retirée du projet de loi. Le danger d'abus de nature politique par l'intermédiaire du SCRS doit céder la place au principe de la responsabilité ministérielle. Un mécanisme de révision indépendant devrait constituer une protection adéquate permettant de limiter le danger d'abus de nature politique.

Dévolement d'identité — L'article 12 stipule que la communication des informations qui permettraient normalement de découvrir l'identité d'une personne qui fournit au Service des informations à titre confidentiel ou l'identité d'une personne qui était un employé occupé à des activités opérationnelles cachées du Service, constitue un acte criminel. Cet article tel que rédigé conduirait à empêcher les citoyens de se plaindre de la conduite du SCRS et empêcherait la presse de publier des informations légitimes concernant ses activités. Bien que le souci de protéger les agents du Service et ses informateurs soit acceptable, cet article laisse des personnes ayant subi un préjudice à la merci du Service sans aucun recours autre qu'une plainte auprès du directeur et, en dernier ressort, au Comité de surveillance. Le droit d'engager des poursuites pour réclamer des dommages et

intérêts devrait être prévu dans la loi.

Fonctions du service — Le projet de loi ne limite pas vraiment les activités du Service canadien du renseignement de sécurité relativement aux méthodes auxquelles il peut avoir recours pour recueillir des informations. La commission McDonald recommandait: « La loi régissant le Service de renseignements pour la sécurité exige l'approbation ministérielle des enquêtes complètes, précise les moyens de collecte de renseignements qu'il est permis d'utiliser à l'occasion de ces enquêtes complètes et limite la tenue d'une enquête complète aux cas suivants:

a) lorsqu'il y a des preuves permettant de croire raisonnablement qu'un individu ou un groupe participent à une activité ressortissant aux catégories d'activité a) à c) qui sont désignées, dans la loi régissant le Service de renseignements pour la sécurité, comme menaces à la sécurité du Canada; et

b) lorsque l'activité constitue une menace actuelle ou probable à la sécurité du Canada d'une gravité suffisante pour justifier des empiètements sur la vie privée ou des actions qui peuvent porter atteinte à l'exercice des droits de la personne et des libertés fondamentales reconnus et énoncés à la Partie I de la déclaration canadienne des droits; et

c) lorsque des techniques moins « intrusives » d'enquête ont peu de chances de donner des résultats ou, après avoir été essayées, se sont révélées insuffisantes pour produire les renseignements nécessaires à la conclusion de l'enquête, ou lorsque l'urgence de la situation rend peu pratique le recours à d'autres moyens d'enquête » (Recommandation 9).

Les étrangers — L'article 18 prévoit la collecte d'informations sur les « moyens, les intentions, ou les activités » d'un État ou de personnes étrangères dans les domaines de la défense et de la conduite des affaires internationales. Cet article ne limite pas le Service à enquêter sur « les menaces à la sécurité du Canada » telles que définies à l'article 2. L'article 18 pourrait être utilisé pour justifier le recours à des techniques d'intrusion pour enquêter sur des Canadiens, relativement à des questions économiques ou des actions non menaçantes d'États étrangers ou de personnes étrangères. Il semble illogique d'accorder à cet égard au SCRS, un mandat plus large que celui qu'il détient pour enquêter sur « les menaces à la sécurité du Canada ». Des éléments de cette nature devraient, en fait, être traités par le gouvernement du Canada. Ils ne devraient pas relever de l'agence du renseignement de sécurité.

Protection des employés — Les articles 21 et 23 semblent donner carte blanche au directeur et aux employés du Service pour se livrer à une grande variété d'activités qui, en d'autres circonstances, seraient illégales. Ils vont bien au-delà des protections accordées aux agents de la paix dans l'exercice de leur fonction. Étant donné la nature secrète des activités du Service, les chances de révision judiciaire des actions du Service ou de toute autre forme de contrôle public sont minimes. Nous proposons que le Service dispose de pouvoirs expressément limités par la loi. Cela est particulièrement nécessaire pour assurer que les employés du Service connaissent les limites de leurs pouvoirs. Le fait de prétendre qu'une autorisation législative provinciale pourrait être requise n'est pas valide, car les activités

d'une agence du renseignement de sécurité sont clairement des éléments à l'égard desquels le gouvernement fédéral dispose du pouvoir de légiférer. Si tel n'était pas le cas, les articles 21 et 23 n'accorderaient alors aucun mandat valide pour les actions des employés du Service.

Contrôle judiciaire — L'article 22 du projet de loi permet l'émission d'un mandat pour intercepter les communications ou acquérir des informations et autres documents et procéder à l'enregistrement et à l'établissement de copies des informations qui s'y trouvent. Comme mentionné précédemment, nous recommandons que le contrôle judiciaire prévu dans le projet de loi soit élargi. En particulier, aucune disposition du projet de loi C-157 ne limite la possibilité de procéder à un marchandage de juges ou de présenter une demande de mandat à un deuxième juge après le rejet d'une première demande. La législation devrait exiger la communication à un juge de toutes les demandes antérieures rejetées. La période de validité maximum d'un mandat devrait être spécifiée. Par ailleurs, la législation devrait prévoir une disposition relative à la publication annuelle d'un rapport public portant sur des questions comme le nombre de mandats décernés. Il devrait être exigé des juges entendant les demandes de mandats de considérer si des techniques moins intrusives ont été essayées et ont échoué ou si l'urgence de la question ne permet pas de recourir à d'autres techniques d'enquête, et si le niveau d'intrusion de la vie privée est justifié par la valeur du renseignement recherché.

La surveillance — Il est évident que la nature secrète du rôle du SCRS est fondamentale et justifiée. Cependant, il est également fondamental de disposer d'un mécanisme de surveillance indépendant pour vérifier que le Service agit dans les limites de son mandat.

L'article 35(3) prévoit qu'à l'exception des renseignements confidentiels du Conseil privé de la reine, visés par le paragraphe 36.3(1) de la Loi sur la preuve du Canada, aucune des informations ne peut être refusée au Comité de surveillance. La Loi sur la preuve du Canada prévoit qu'un ministre de la Couronne ou toute autre personne intéressée peut s'opposer à la divulgation de renseignements devant un tribunal ayant le pouvoir de contraindre à la production de renseignements simplement en attestant verbalement ou par écrit que ces renseignements ne devraient pas être divulgués pour des raisons d'intérêt public déterminées.

Nous considérons que le pouvoir de refuser au Comité de surveillance, des documents du Conseil privé qui pourraient être pertinents à ses enquêtes, est déraisonnable.

De plus, nous considérons que l'inspecteur général devrait avoir un accès illimité à tous les documents du SCRS et pouvoir faire rapport en tout temps au ministre et au Comité de surveillance. Nous sommes préoccupés par le fait qu'aucune disposition adéquate relative à la sécurité d'emploi de l'inspecteur général n'est prévue et qu'aucune disposition adéquate pour lui fournir le personnel de soutien nécessaire n'est prévue. L'inspecteur général devrait rester en fonction sous réserve de sa bonne conduite et n'être révoqué que par le Parlement.

Bien que les membres du Conseil

privé soient, sans aucun doute, qualifiés pour siéger au Comité de surveillance, nous ne voyons aucun motif pour limiter, de cette façon, les conditions pour siéger comme membre au sein de ce comité. La qualité de membre ou les conditions pour siéger au sein de ce comité devraient être modifiées pour permettre à d'autres personnes qualifiées d'y siéger. Les membres du Comité de surveillance devraient avoir un mandat fixe et ne pouvoir être révoqués que par le Parlement. Une disposition adéquate devrait fixer leur rémunération. La durée des mandats du directeur, de l'inspecteur général et des membres du Comité de surveillance devrait être écheonnée afin que leurs mandats ne se terminent pas simultanément.

Le Comité de surveillance, dans ses tâches, ne devrait pas exercer une fonction d'appel suite aux refus d'habilitation de sécurité. Autrement, le Comité de surveillance pourrait être inondé de travaux qui le distrairaient de sa responsabilité première, celle d'assurer que le SCRS opère dans les limites de son propre mandat. Comme un mécanisme d'appel pour les refus d'habilitation de sécurité devrait être prévu, nous recommandons qu'un tribunal d'appel indépendant traitant des questions de sécurité soit constitué conformément à la recommandation 130 de la commission McDonald. De plus, nous recommandons que, lorsqu'une habilitation de sécurité est refusée, l'individu ainsi affecté soit avisé du refus afin qu'il puisse

en appeler de la décision auprès dudit tribunal d'appel. L'article 38(1) stipule présentement: Les individus qui font l'objet d'une décision de renvoi, de rétrogradation, de mutation ou d'opposition à engagement, avancement ou mutation pour la seule raison du refus d'une habilitation de sécurité que le gouvernement du Canada exige, doivent être avisés par écrit du refus par l'administration concernée; celui-ci envoie l'avis dans les 10 jours suivants la prise de décision.

Nous sommes préoccupés par le fait que l'article 38(1) tel que rédigé (« pour la seule raison ») peut, dans certaines circonstances, priver un demandeur de l'avis de refus.

Jusqu'au
28 octobre
1983

FORMIDABLE!

Le
Prêt
Auto
Énergie,

11.9%
%

à l'achat d'une auto neuve
ne consommant pas plus
que 10 litres aux 100
kilomètres,
selon Transports Canada.**

+ assurance-vie incluse

* sujet à changement sans préavis
** conditions prérequis afin de se qualifier
pour le Prêt-Auto-Énergie.

%

de moins
que le taux de base
de nos prêts personnels!

LA BANQUE
D'ÉPARGNE



LA BANQUE
personnelle

En promotion: causeuse-lit à coulisses: 695\$

MEUBLES LYMAR LTÉE

Manufacturier de meubles modernes et contemporains
"Design en trois dimensions"

305 boul. Décarie nord # 204

(sur la voie de service, 1/2 km du Métropolitain)

Ville St-Laurent. Tél.: 747-2206

ou (soirs et fins de semaine) 747-0732

OUVERT AU PUBLIC

du lun. au ven. de 8h. à 17h.

le
3 fait
le 4

les
annonces
classées
286-1200

Le quart de ses actifs seront américains

La Banque de Montréal achète la banque Harris de Chicago au prix de \$675 millions

par Michel Nadeau

La Banque de Montréal fera l'acquisition, au prix de \$675 millions, d'une importante institution bancaire et fiduciaire de Chicago, Harris Bankcorp, la 36e banque en importance aux États-Unis avec un actif de \$9,4 milliards US.

La Banque de Montréal porte ainsi son bilan à \$75 milliards ce qui lui permet-

tra de devancer la Banque de Commerce (\$68 milliards) au deuxième rang du palmarès bancaire canadien. La Banque Royale demeure en première place avec \$86 milliards.

La Banque de Montréal devient la première banque canadienne aux États-Unis où se trouvent maintenant 25 % de ses actifs. La Banque de Nouvelle-Ecosse demeure au second rang avec 12,5 %

d'actifs américains.

Lors d'une conférence de presse tenue simultanément à Chicago, Montréal, Toronto et New-York au moyen de la télévision, le président du conseil d'administration, M. William D. Mulholland, a révélé que la Banque de Montréal offrira \$82 US aux actionnaires de Harris Bankcorp. Or, le 30 août dernier, avant que ne démarrent les rumeurs d'acquisition, les titres de Harris s'échangeaient à \$46,75 US seulement. Ils ont bondi à \$69,25 US, lundi, alors qu'un accord paraissait imminent.

M. Mulholland a dit que sa banque payait une prime de 27 % par rapport à la valeur comptable des titres. Les détenteurs du quart des 6,666,000 actions émises ont exprimé leur accord à la proposition de la banque canadienne. Le président de Harris Bankcorp, M. Charles M. Bliss, a déclaré, pour sa part, que « dans le contexte de l'allègement de la réglementation, des changements technologiques et de l'évolution rapide des services financiers, nous devons nous rapprocher d'une grande banque internationale ».

M. Mulholland, un citoyen américain qui dirige la Banque de Montréal depuis 1974, aura ainsi réussi à porter cette institution au premier rang des banques canadiennes en ce qui a trait au marché des États-Unis. Les actifs américains de \$18,6 milliards dépassent la valeur de toutes les banques américaines établies au Canada.

Harris Bankcorp est une institution fondée en 1882 et dont la principale filiale est le Harris Trust and Savings Bank. Cette dernière possède trois succursales dans le centre de Chicago: elle a également pignon sur rue à Londres, New-York, Los Angeles, Singapour, Nassau, Mexico, Sao Paulo et Tokyo. Elle a fait l'acquisition récemment de deux petites banques dans la région de Chicago et se propose d'en acquérir cinq autres. Tout en possédant un actif de \$9,4

milliards US, elle gère des fonds en tant que fiduciaire de plus de \$12,6 milliards US. A ce chapitre, elle est la plus importante banque de Chicago et la 7e aux USA.

M. Mulholland a précisé que le conseil d'administration de Harris demeurerait en place tout comme les dirigeants de l'entreprise qui compte 3,650 employés. La raison sociale ne sera pas modifiée.



Il s'agit, selon le banquier torontois, d'une institution qui complètera les activités de la Banque de Montréal aux États-Unis. Cette dernière s'implante ainsi dans le Mid-West américain alors qu'elle était surtout présente à New-York et en Californie. Harris maintient d'importantes activités auprès des épargnants et des firmes régionales alors que la Banque de Montréal œuvre essentiellement au niveau corporatif aux États-Unis.

M. Mulholland a indiqué que le financement de la transaction se fera de façon interne à court terme mais qu'on verra plus tard comment seront trouvés les \$647 millions US requis pour la transaction.

Il y a quelques années, la Banque de Montréal avait manifesté son intention de s'implanter solidement aux États-Unis avec l'annonce de l'acquisition des succursales

de Banker's Trust dans l'État de New-York. La transaction devait avorter. Mais on savait alors que c'est de ce côté que lograit celui qui travailla durant 10 ans à la Morgan Stanley de New-York avant de prendre les commandes, en 1962, de Churchill Falls (Labrador) Corp. puis de Brinco. M. Mulholland fut l'artisan du grand ménage à la Banque de la Place d'Armes en 1974.

On comprend aujourd'hui la position favorable de la Banque de Montréal en ce qui a trait à la présence des banques étrangères au Canada. S'éloignant des autres banques à charte, la Banque de Montréal s'est montrée, en 1980, un peu plus favorable à l'arrivée au Canada des banques des autres pays. On songeait alors à la nécessaire réciprocité lors d'une acquisition éventuelle aux États-Unis.

Pour les analystes boursiers, la question est de savoir maintenant si les \$82 US offerts représentent un bon prix pour Harris Bankcorp. Il faut rappeler ici que le secteur bancaire américain est hautement concurrentiel; plus de 600 des 15,000 banques américaines éprouvent actuellement de graves problèmes financiers. Cependant, l'allègement de la réglementation dans ce pays permettra à la banque de se doter de plus de souplesse et d'initiative pour améliorer sa position dans son principal marché.

TVEC: Richard analysera de nouveau la situation

par Michel Nadeau

À la dernière minute, le ministre des Affaires culturelles, M. Clément Richard, a décidé de ne pas présenter, hier matin, au conseil des ministres, le dossier TVEC « afin de faire une analyse plus approfondie de la situation ». La réticence de certains ministres devant la création éventuelle d'un Tricofilms pourrait être à l'origine de ce changement au scénario prévu.

M. Richard se proposait de demander au cabinet de prendre une décision au sujet d'un engagement financier éventuel du gouvernement dans la télévision payante.

Or, il semble que le ministre ait décidé de revoir les données du problème notamment à la lumière de la volonté nouvelle des dirigeants de First Choice/Premier Choix d'incorporer une structure autonome pour Premier Choix avec un siège social à Montréal et des actionnaires majoritairement québécois. Cette perspective ne déplairait pas au ministre qui souhaite l'apparition d'un réseau unique de télévision payante en langue française. Le réseau québécois pourrait conserver des liens d'association avec First Choice pour l'acquisition de certains films, par exemple.

La proposition d'intervention pourrait revenir dans quelques semaines, a-t-on indiqué au cabinet du ministre. Il se pourrait que M. Richard favorise entre temps un mariage de raison entre TVEC et Premier Choix en y allant d'une dot gouvernementale.

Par ailleurs, le vice-président de Premier Choix à Montréal, M. Gilles Sainte-Marie a écarté clairement l'hypothèse du retrait de son groupe au Québec advenant l'appui du gouvernement à TVEC. « Pour quoi devrions-nous partir puisque nous avons plus de 70 % du marché? », de demander M. Sainte-Marie. Certains estiment que l'injection de \$6,5 millions par le gouvernement donnerait à TVEC les moyens de survivre longtemps et d'em-

pêcher Premier Choix de toucher le seul de la rentabilité.

Premier Choix a 46,000 abonnés tandis que TVEC, selon un cadre supérieur de cette entreprise, en a 23,000. Si on ajoute cependant les abonnés au réseau anglais, la part du tandem First Choice/Premier Choix dépasserait 70 % des 80,000 abonnements à la télé payante au Québec.

Par ailleurs, l'idée d'une fusion est reprise ces jours-ci par l'analyste en communications de la maison de courtage Alfred Bunting & Co, M. Michel G. Perreault.

Dans un bulletin adressé aux clients de la compagnie, l'expert montréalais soutient qu'une fusion réduirait certains frais. « Si les deux réseaux appartenaient au même groupe et en supposant qu'on offre deux programmations distinctes, la nouvelle entreprise pourrait alors atteindre la rentabilité plus rapidement que les projections dans le cadre actuel ».

M. Perrault réitère sa foi dans ce nouveau véhicule de divertissement en rappelant que le taux de pénétration de 9 % de tous les foyers câblés au Canada a été touché en sept mois alors qu'aux États-Unis, il a fallu attendre trois ans pour atteindre pareille marque.

L'analyste note cependant que les résultats demeurent en-deça des prévisions et que les entreprises affichent des pertes plus lourdes que prévues. Il n'hésite pas à pointer du doigt les principaux responsables de cette situation, les câblodistributeurs, qui ne feraient pas vraiment leur travail de mise en marché de ce nouveau service. « Un effort supplémentaire est nécessaire pour changer la perception actuelle des consommateurs qui croient que la télé payante coûte trop cher et que c'est seulement un autre canal de télévision ».

M. Perrault soutient que s'il y a moins d'abonnés à la télé payante au Québec qu'en Alberta, « c'est que les compagnies de câble au Québec ont adopté une position nettement pas agressive ».

Les Grands Lacs et le Saint-Laurent

Deux provinces et huit États feront la promotion de la voie fluviale

QUÉBEC (PC) — Les états limitrophes des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent ont décidé de s'unir pour promouvoir à l'étranger l'utilisation de cette voie maritime.

Un comité spécial comprenant notamment le gouvernement du Québec, de l'Ontario et de huit états américains, a été créé à cette fin, a annoncé mercredi un porte-parole du Québec, M. Hugues Morrissette, responsable du dossier au ministère du Conseil exécutif.

La voie maritime du Saint-Laurent est en concurrence directe avec les ports américains de la Côte est et avec la voie fluviale du Mississippi pour le transport des marchandises en provenance du Midwest et de la région de Chicago, a fait savoir M. Morrissette.

C'est ainsi que 90 % du soja exporté par l'état de l'Illinois, principal producteur américain, transite par le Mississippi tandis que seulement 3 % emprunte la voie maritime du Saint-Laurent.

Si ce pourcentage parvenait à être augmenté, il s'ensuivrait la création de nombreux emplois dans les installations portuaires de Toronto, Montréal, Trois-Rivières, Québec ou Sept-Îles.

Actuellement, les entreprises du Midwest américain préfèrent souvent utiliser certains ports comme New-York, Boston, Norfolk ou Baltimore pour exporter leurs marchandises, à moins qu'elles ne choisissent d'expédier de Nouvelle-Orléans ou de Bâton-Rouge des marchandises qui ont été transportées vers le sud par le fleuve Mississippi.

M. Morrissette a reconnu que les gouvernements des états qui bordent les Grands Lacs ou le fleuve Saint-Laurent ont souvent négligé la mise en marché de cet axe maritime auprès des exportateurs américains.

C'est pour pallier cette carence qu'on a créé l'organisme de promotion appelé « Forum maritime Grands Lacs-Saint-Laurent ». Outre les gouvernements du Québec, de l'Ontario et de huit états américains, le « Forum » regroupe plusieurs compagnies de transport par navires et la direction de la voie maritime du Saint-Laurent.

Bombardier obtient un

contrat de \$68 millions

OTTAWA (PC) — Les ministres de la Défense et des Approvisionnements, MM. Jean-Jacques Blais et Charles Lapointe, ont annoncé, hier, l'adjudication d'un contrat de \$68 millions à la division du matériel logistique de

Bombardier à Valcourt.

Bombardier fabriquera 1,900 camions utilitaires légers (jeeps) *Itlis*. Ce contrat comprend également la fourniture de pièces, d'outils et de services afférents.

Le camion *Itlis* a été conçu à l'origine pour l'armée de terre de la République fédérale d'Allemagne. Bombardier a acquis la licence de fabrication mondiale de Volkswagen Audi en mars 1982. Le ministère de la Défense le considère comme le meilleur camion sur le marché. Il remplacera la Jeep qui fait partie de l'inventaire des Forces canadiennes depuis 1950.

Bombardier fabrique actuellement le véhicule logistique moyen de l'armée canadienne.

UNIVERSITÉ CONCORDIA



M. Camille Dagenais, président du Conseil d'administration du Centre d'études en gestion de Concordia, est heureux d'annoncer la nomination de M. Peter L. Schwartz au poste de président-directeur général du Centre.

Fondé en 1980, le CEGC cherche à promouvoir en permanence de francs échanges entre les dirigeants d'entreprises et le corps professoral et les étudiants de l'Université Concordia.

M. Schwartz cumule les fonctions de directeur général de la planification du marché et expansion au CN et celle de président-directeur général du Centre.

au jour le jour

Les hélicoptères

Outre l'Aérospatiale, de France, et Bell Helicopters, des États-Unis, la société allemande Messerschmidt et le consortium anglo-italien Westland-Augusta ont manifesté un intérêt pour l'établissement d'une usine d'hélicoptères au Québec. L'armée canadienne doit renouveler son parc d'hélicoptères et le marché canadien, évalué à \$2,8 milliards, constitue le second marché en importance dans le monde. Bell Helicopters a pris une option d'achat d'un terrain au sud de Montréal et Aérospatiale songerait plutôt à s'établir au nord de la métropole.

CP AIR prend plus petit

Au lieu de d'acheter quatre Boeing 767, CP Air a préféré commander en lieu et place une dizaine de Boeing 737-300, plus petits, afin de tenir compte de la chute constante du trafic. CP AIR, qui a encaissé des pertes de \$40 millions l'an dernier, prévoit à nouveau des pertes cette année. Les Boeing 767 coûtent environ 200 places et coûtent \$50 millions (US) pièce. Le 737-300 peut transporter 135 personnes et coûte \$25 millions (US).

Les profits de Téléglobe

Téléglobe Canada a réalisé un bénéfice de \$54,6 millions au cours de l'exercice terminé le 31 mars, une augmentation de 16 % sur l'année précédente. Cette performance est attribuable à une diminution des frais généraux de \$4 millions et à un paiement d'arrérages de \$13,6 millions des pays du Commonwealth. La société de la couronne fédérale n'a que peu augmenté ses revenus d'exploitation et n'entrevoit pas, à brève échéance, une reprise importante du marché des communications internationales. La concurrence de sociétés américaines établies au Canada serait à l'origine d'une diminution de 5,9 % dans le service telex international.

Obligations

À la mi-octobre, le gouvernement fédéral émettra des obligations d'État d'une valeur de \$850 millions réparties en une tranche de \$100 millions à 10 % échéant le 15 mars 1986, une tranche de \$200 millions à 10,75 % échéant le 15 octobre 1988, une tranche de \$300 millions à 11,75 % échéant le 15 octobre 1993 et une tranche de \$250 millions à 12 % échéant le 1er mars 2005.

En raccourci

Le rythme des mises en chantier s'est légèrement accru en septembre dernier atteignant, en taux annuel dé-saisonnalisé, 142,000 unités. En termes réels, il y a eu 5,217 mises en chantier contre 3,017 en septembre 1982... Ces maisons neuves coûteront plus chères puisque l'indice des prix a gagné 0,5 %, sa plus forte hausse depuis 20 mois. Mais c'est encore moins cher qu'il y a un an... Bell, Northern et Sperry ont lancé un essai pratique conjoint des systèmes bureautiques. Il s'agit de raccorder divers éléments du système téléphonique et du système de transmission des données d'un bureau automatisé. À partir du 1er décembre, tous les voyageurs internationaux à destination du Canada pourront remplir eux-mêmes un formulaire de déclaration douanière...

Alain Duhamel



CHAMBRE DES COMMUNES CANADA

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunira pour étudier le projet de loi C-12, Loi concernant la faillite et l'insolvabilité.

Les particuliers ou organismes désireux de présenter un mémoire doivent en informer le Comité par lettre ou par telex.

Les particuliers et les organismes qui désirent présenter un mémoire peuvent le faire en français, en anglais ou dans les deux langues officielles. Dans la mesure du possible, les mémoires doivent être dactylographiés sur des feuilles de 28 cm par 22 cm avec des marges de 3 cm par 2 cm.

Tous les mémoires doivent être déposés avant le vendredi 21 octobre 1983.

Certains groupes et particuliers pourront être invités à comparaître devant le Comité.

Les mémoires doivent être envoyés à l'adresse suivante:

Le greffier du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6
(613) 992-3150

Le président,
John Evans, député

EN PREMIÈRE CLASSE... À TOUS ÉGARDS.

Un voyage vers l'Orient en première classe à bord de Japan Air Lines est synonyme de luxe et confort absolus. Nourriture délectable et vins de marque. Sièges inclinables (nos clients ne manquent jamais de nous dire qu'ils n'ont jamais voyagé aussi confortablement).

Et sur la plupart des vols, un léger supplément vous procure un "lit dans les cieux". Consultez votre agent de voyages ACTA.

En tout et pour tout, 28 vols hebdomadaires par Boeing 747, départs de Vancouver, Chicago, San Francisco et Los Angeles. Vols quotidiens 747 de l'aéroport Kennedy à New York et de plus, 3 vols 747 quittent quotidiennement Honolulu à destination du Japon.

JAPAN AIR LINES



Tél: 1-800-387-1760

COMPAREZ TOUS NOS TAUX!

Termes ordinaires	9 1/2 % 1 AN	10 1/2 % 2 ANS	11 1/4 % 3 ANS	11 3/4 % 4 ANS	12 % 5 ANS
Termes spéciaux	9 3/4 % 15 MOIS	10 3/4 % 26 MOIS	11 3/4 % 33 MOIS	12 % 45 MOIS	12 1/4 % 56 MOIS

Intérêts payés annuellement
Taux passibles de changer sans préavis.

Montréal: 612, Saint-Jacques (514) 282-1880
Québec: (418) 681-0277 • Ottawa: (613) 238-6084

INSTITUTION INSCRITE
REGIE DE L'ASSURANCE DÉPÔTS
DU QUÉBEC

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

MEMBRE
SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DÉPÔTS
DU CANADA

Une belle production de « Manon »

Soviero et Quilico ont la cote d'amour

par Gilles Potvin

Manon. Opéra en cinq actes, livret d'Henri Meilhac et Philippe Gille d'après le roman de l'abbé Prévost, musique de Jules Massenet. Première production de la quatrième saison de l'Opéra de Montréal, avec la participation de l'Orchestre symphonique de Montréal. Direction musicale: Pierre Héty. Mise en scène: James Lucas. Chef des chœurs: René Lacourse. Décors: David Mitchell. Distribution: Paul Trépanier (Guillot de Morfontaine), Bruno Laplante (Monsieur de Brétigny), Christiane Guénette (Poussette), Michèle Gaudreau (Javotte), Christine Lemelin (Rosette), Claude Lévesque (l'Hôtelier), Gino Quilico (Lescut), Diana Soviero (Manon Lescut), John Fowler (Chevalier des Grieux), Yolande Guérard (Comte des Grieux). A la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts, mardi soir. Autres représentations les 7, 10, 15, 19, 22 et 25 octobre à 20 h.

Dans l'activité courante de tout théâtre lyrique, des têtes d'affiche viennent ou reviennent de saison en saison. Un bon nombre reçoivent du public un accueil sympathique pour du travail propre et bien fait. Certains arrivent à soulever l'enthousiasme pour des interprétations d'une qualité supérieure. Bien peu cependant réussissent à susciter dans le public ce sentiment bien particulier, mélange d'admiration et d'affection, qu'on appelle la cote d'amour.

Avec son inoubliable Violetta de 1981, Diana Soviero avait mérité d'emblée cette distinction et bien peu des témoins de son triomphe d'alors ne souhaitaient ardemment revoir cette merveilleuse artiste dans un autre rôle à sa taille.

En lui confiant celui de Manon, Jean-Paul Jeannotte ne prenait pas un grand risque car l'héroïne de Massenet est un peu la sœur de celle de Verdi. Dans les deux cas, il s'agit de jeunes femmes fragiles tiraillées entre l'amour sincère et profond que de jeunes provinciaux éprouvent pour elles et l'attrait de la vie mondaine et de ses plaisirs qui entraînera éventuellement leur déchéance. Cet amour sera leur ultime consolation dans la mort.

Dès son entrée, Diana Soviero incarne le personnage



Gino Quilico, dans le rôle de Lescut, peut espérer une aussi brillante carrière que son illustre père. (Photo André Lecoz)

de Manon de façon admirable, tant par son chant que par son comportement. Il y a de la tendresse et de la timidité chez cette adolescente mais aussi une insouciance et des yeux pétillants qui en disent long. Tout au long des scènes suivantes, elle fera évoluer son personnage avec un art consommé du théâtre et de l'expression lyrique. La voix est juste et belle, claironnante dans les aigus mais toujours chaleureuse et rayonnante. Impossible de ne pas partager son émotion, lorsqu'elle chante en pleurant son adieu à la petite table ou encore lorsqu'elle lutte contre la mort au dernier acte. Ces deux scènes, avec celle de Saint-Sulpice dans laquelle sa passion amoureuse se déchaîne, constituent sans contredit les moments les plus forts de cette production. En tout temps

pendant, sa présence illumine littéralement le plateau.

Du côté masculin, il ne fait pas doute que Gino Quilico a été la révélation de la soirée. Le rôle de Lescut est un peu ingrat peut-être mais il en tire le maximum, grâce à une voix bien placée, à l'émulsion facile, et à une aisance scénique qui n'a rien

de débutant. Bien au contraire, il affiche une assurance et un sens de la comédie qui feraient l'envie de plusieurs. Il faut ajouter que son énonciation du texte est exemplaire, ce qui n'est pas toujours le cas chez ses collègues. On peut d'ores et déjà prévoir que sa carrière sera tout aussi brillante que celle de son illustre père.

Tout comme Gino Quilico, John Flower faisait ses débuts ici dans *Manon*. Ce jeune ténor américain possède un joli timbre et ses ai-

gus ne trahissent pas trop d'effort. Mais il manque passablement de présence et il n'a pas su traduire avec suffisamment de conviction sa passion pour Manon, sauf peut-être dans la scène de Saint-Sulpice, bien que dans son air célèbre, « Ah ! fuyez, douce image », on a senti les limites de sa voix. Quant à sa diction, elle est acceptable.

Dans le rôle de Guillot de Morfontaine, Paul Trépanier présente une composition amusante, mais qui prend une dimension plus drama-

tique vers la fin de l'opéra. Quant à Yolande Guérard, dans le rôle du comte des Grieux, il affiche de l'autorité et de la présence au plan visuel, mais sa voix n'a plus la consistance ni l'égalité pour rendre justice aux exigences du rôle.

Bruno Laplante a joué et chanté le rôle de Brétigny avec son assurance coutumière mais avec une voix trop souvent chevrotante. Il n'y a par ailleurs que des éloges à adresser aux titulaires des rôles de soutien comme Guillot, Poussette, Javotte et Rosette et l'Hôtelier.

Pierre Héty était pour la deuxième fois au pupitre à l'Opéra de Montréal, ayant précédemment dirigé un autre opéra de Massenet, *Werther*. Sa direction dénote une connaissance approfondie de l'œuvre dont il a fait ressortir toutes les beautés instrumentales tout en maintenant le meilleur équilibre entre la fosse et la scène. Il a été constamment attentif aux chanteurs.

Sans doute pour des motifs d'ordre budgétaire, les décors de David Mitchell sont ceux de l'Opéra de San Francisco loués pour la circonstance, auxquels se sont intégrés des costumes également loués. C'est là une politique adoptée maintenant par bien des compagnies. Dans l'ensemble, l'aspect visuel est soigné et des plus acceptables, même si le décor du tableau du Cours-la-Reine est vraiment réduit à l'essentiel. Également soignée est la mise en scène de James Lucas dont la préoccupation première a été de servir le texte et la musique, sans vouloir à tout prix être original.

Ce premier spectacle de la quatrième saison de l'Opéra de Montréal possède amplement tous les éléments propres à satisfaire une clientèle exigeante et toujours grandissante. Pour leur part, Diana Soviero et Gino Quilico contribuent éminemment à en relever l'éclat.

Société de musique contemporaine du Québec

SERGE GARANT, Directeur artistique

RIVKA GOLANI-ERDESZ, alto
L'ENSEMBLE DE LA SMCO
Direction
SERGE GARANT

NARESH SOHAL, Shades IV
BRIAN CHERNEY, Sept miniatures
HEINZ HOLLIGER, Trema
FRANCIS DHOMONT, Points de fuite
ALEXINA LOUIE, Music for a Thousand Autumns
LUCIANO BERIO, Chemins II

Jeudi 6 octobre 1983
Salle Pollack
555 ouest, Sherbrooke

Billets \$8 (étud. & âge d'or \$4)

RENSEIGNEMENTS & RÉSERVATIONS:
SMCO — 526-5117

Les Productions Germaine Larose présentent

L'INSTRUCTION

PETER WEISS

3 dernières représentations



15 septembre au 8 octobre — 20 h 30

SALLE
FRED-BARRY
Théâtre de création

4353, rue Sainte-Catherine Est
Tél.: 253-8974

Être homme me semble banal.
Être femme me paraît extraordinaire.
François Truffaut

Un merveilleux divertissement constamment soumis aux charmes de l'imprévu.
J. Siclier, Le monde

Un hymne à la femme!

un film de
François Truffaut



J-L Trintignant / Fanny Ardant

VIVEMENT DIMANCHE!

Dès demain!

le DAUPHIN

BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

LE DEVOIR

et
CIEL m/s 98.5

en collaboration avec

LES FILMS RENÉ MALO

invitent 600 personnes à la première du film de

INGMAR BERGMAN



FANNY & ALEXANDRE

le jeudi 13 octobre à 20 h
au cinéma Berri

■ Le concours débute le 27 septembre pour se terminer le 8 octobre inclusivement.
■ Le texte des règlements relatifs à ce concours est disponible aux bureaux des Films René Malo.
■ La valeur des prix offerts est d'environ \$2,724.00

«FANNY ET ALEXANDRE»
a/s CIEL m/s 98.5
89 ouest, St-Charles
Longueuil, Qué. J4H 1C5

Nom _____
Adresse _____
Ville _____
Code postal _____ Tél. _____

théâtre denise-pelletier et SPECICI Inc.

présentent
LE THÉÂTRE DE LA VIE DE BRUXELLES
dans

LE JEU DU MÉDECIN MALGRÉ LUI



de Jean-Baptiste Poquelin, dit MOLIERE
Mise en scène d'HERBERT ROLLAND

REPRÉSENTATIONS SPÉCIALES
14 et 15 OCTOBRE 20 h 30

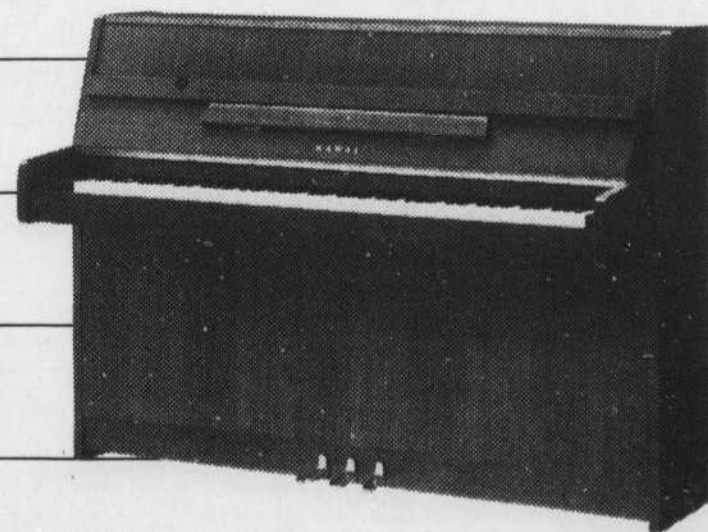
«Le Jeu du Médecin Malgré lui: un Molière pétant de santé et dont la mise en scène restitue littéralement la bondissante philosophie de l'existence».
LE SOIR, décembre 1982

Avec la participation de l'Office des Tournée du Canada et la Communauté française de Belgique

Direction artistique: Jean-Luc Bastien
la nouvelle compagnie théâtrale renseignements:
4353, ste-catherine est montréal H1V 1Y2 253-8974

Prix spéciaux sur les pianos

KAWAI
LESAGE
ARCHAMBAULT



Économisez jusqu'à 20% et choisissez en toute confiance votre piano chez un professionnel, Archambault, dont l'expertise est au service des Montréalais depuis 1896.

Ces pianos, droits ou à queue, sont des instruments de grande qualité. Ce solde vous permet de choisir un piano assorti tant aux besoins du débutant qu'à ceux du pianiste de concert.

CENTRE MUSICAL Baldwin
Centre commercial Dollard des Ormeaux
4595 boul. des Sources, Roxboro Tél.: 683-4311

Ed Archambault INC.
500 est, rue Ste-Catherine, Montréal Tél.: 849-6201
(Métro Berri)

Les omnipraticiens et la loi 27 : retrouver un rôle de premier plan dans la gestion des établissements

par Renée Rowan

Les médecins ont, au cours de la dernière décennie, été écartés du pouvoir et des prises de décision sur le plan administratif. Le projet de règlement sur l'organisation et l'administration des établissements, prévu par la loi 27 sur les services de santé et les services sociaux, devrait de nouveau leur permettre de participer à l'administration des établissements de santé, estime la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Le nouveau comité consultatif à la direction générale dans les centres hospitaliers, proposé dans la réglementation,

devrait permettre la concertation nécessaire entre les dispensateurs de soins et les utilisateurs de ressources et l'administration. C'est un élément qui n'existait pas dans l'ancienne loi sur les services de santé et les services sociaux.

Au cours d'une rencontre avec la presse, le Dr Gilles Desrosiers, directeur des affaires professionnelles à la FMOQ, et le Dr Georges Boileau, responsable des communications, se sont dit satisfaits, de façon générale, de ce comité. Sans vouloir dévoiler le contenu du mémoire que la Fédération présentera devant la commission parlementaire sur la réglementation,

tation de la loi 27, la semaine prochaine, ils déplorent toutefois que dans la nomenclature des membres de ce comité, on n'ait pas jugé bon de mentionner précisément le chef de médecine générale.

Ce comité, tel que mentionné dans le projet de règlement, comprend, outre le directeur général, des cadres supérieurs et des chefs de départements cliniques désignés par le conseil d'administration, de même que le président du conseil des médecins et dentistes, le chef du département de santé communautaire et la personne responsable de la coordination de l'enseignement dans l'établissement.

Ce nouveau comité pourra, entre autres, faire des recommandations sur les orientations et les priorités d'actions du centre hospitalier; sur l'élaboration du plan d'organisation du centre; sur la manière d'atteindre ses objectifs opérationnels et financiers; sur les conséquences administratives et financières des activités des médecins et dentistes des divers départements cliniques; sur la répartition des lits mis à la disposition des bénéficiaires en fonction de leurs besoins, de l'intensité des soins requis ou de la gravité des maladies.

Le but de ce comité consultatif est donc de discuter des aspects de gestion de l'établissement à une table de concertation autour de laquelle se trouvent des représentants de l'administration et des médecins. « Il est impossible, affirme le Dr Desrosiers, d'administrer sainement un établissement hospitalier sans la participation ou une concertation à certains niveaux avec les médecins qui nécessairement sont ceux qui dispensent les soins. »

En vertu de la nouvelle réglementation, le conseil des médecins et dentistes demeure en gros ce qu'il est. Il a pour rôle de voir au contrôle de l'activité professionnelle en termes de qualité des services. Il n'a pas de préoccupation de gestion, sauf qu'il a un représentant au conseil d'administration de l'établissement.

De l'avis des docteurs Desrosiers et Boileau, ce nouveau comité « consultatif » à la direction générale peut représenter un acquis intéressant et positif dans la mesure où il sera bien utilisé. Cela requiert toutefois une volonté « politique » des deux parties de se concerter véritablement, ajoutent-ils.

Il y avait, en vertu de l'ancienne loi des hôpitaux, un comité consultatif auquel participaient l'administration et des chefs de département. Ce comité est disparu des hôpitaux francophones au début de 1970, mais on le trouve encore dans certains hôpitaux anglophones et dans des hôpitaux américains. Le projet de règlement reconstitue, en quelque sorte, ce comité qui semble donner ailleurs de bons résultats. Il représente un mécanisme d'intégration des médecins à l'administration des établissements.

La FMOQ rejette le regroupement avec les spécialistes

par Renée Rowan

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) dit non à toute forme de fusion des deux fédérations médicales québécoises et repousse la proposition de la Fédération des médecins spécialistes (FMSQ) qui déboucherait sur une nouvelle « confédération ».

C'est par un vote très largement majoritaire que l'assemblée des délégués de la FMSQ a confié, ces jours derniers, à son conseil d'administration le mandat de proposer à la FMOQ une large mise en commun des ressources propres à chacun des deux groupes, suggérant même l'intégration de la Fédération des médecins résidents et internes à cette confédération.

« Cela va tout à fait à l'encontre de l'engagement que nous avons pris conjointement de se regrouper sur la base des structures syndicales actuelles, conservant ainsi à chacune des deux fédérations l'autonomie nécessaire à sa vocation propre », a déclaré, mardi, le Dr Georges Boileau, porte-parole de la FMOQ.

La Fédération des médecins omnipraticiens réaffirme que l'unité de la profession passe premièrement par des actions conjointes à caractère politique, des prises de positions communes sur des dossiers importants (no-



Le Dr Clément Richer, président de la Fédération des omnipraticiens

tamment en matière de négociation, de législation, de réglementation et de santé publique) et, deuxièmement, par la détermination de consensus politiques et syndicaux. Cette étape, opine la FMOQ, permet d'évaluer la volonté réelle de rapprochement des deux fédérations. Cette période de « fréquentations » aurait ouvert la voie à un « mariage », à une association de type confédéral, mais elle n'a pas eu lieu, note le président de la FMOQ, le Dr Clément Richer.

La nouvelle proposition des médecins spécialistes sera soumise au conseil d'administration de la FMOQ, lors de la réunion annuelle de cette fédération, le 10 décembre prochain.

le
3 fait
le 4

les
annonces
classées
286-1200

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

VICE-RECTEUR À L'ADMINISTRATION ET AUX FINANCES

FONCTIONS:

Sous l'autorité du recteur, le vice-recteur à l'administration et aux finances:

- est notamment responsable:
 - de la direction des activités budgétaires, de financement et d'administration de l'Université;
 - du recrutement et de la gestion du personnel non enseignant;
 - de l'aménagement et de l'entretien des terrains et bâtiments;
 - de l'acquisition et du fonctionnement des équipements;
 - des services auxiliaires et de sécurité;
- élabore les politiques et les procédures administratives de l'Université;
- applique les politiques et les procédures administratives approuvées;
- voit à la préparation des budgets de fonctionnement et d'investissement, des rapports financiers de l'Université et à l'établissement des mécanismes de contrôle;
- est membre du Conseil d'administration.

DEBUT D'EMPLOI: Dès que possible.

EXIGENCES: Formation universitaire de préférence au niveau du 3e cycle et expérience de direction administrative préférentiellement dans les domaines publics et para-publics.

TRAITEMENT: Le traitement sera établi en fonction de l'expérience et de la compétence et se situe dans une échelle de cadre supérieur.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae devront être reçues avant 17 heures, le vendredi 21 octobre 1983 à l'adresse suivante:

Jean R. Messier
Recteur
Université du Québec à Hull
Case postale 1250, succursale "B"
Hull, Québec J8X 3X7



Université du Québec à Hull

83-84-028



B.R.

Pour
elle
et lui...

À de tels prix,
c'est le temps
de choisir votre pelisse!

Nous pouvons
transformer votre vieux
manteau de fourrure en
une véritable pelisse!

Choix variés de style,
de coloris et de matériel.

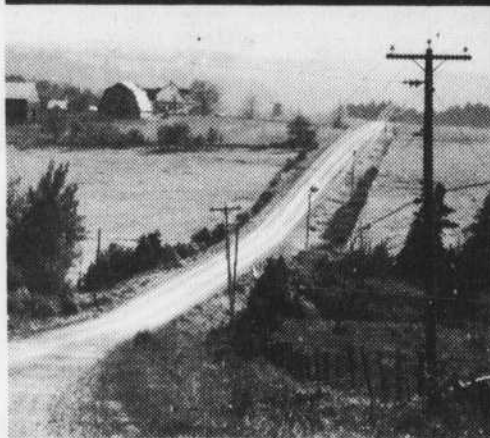
BLEAU & ROUSSEAU INC.

5014 ouest, Sherbrooke. 484-3521. Le samedi ouvert jusqu'à 16h.

Tourisme Canada

L'AUTOMNE AU CANADA

MINI-VOYAGES... AU PAYS DES GRANDES VACANCES!



DE GRANDES RANDONNÉES...



DE GRANDES EXCURSIONS...



DE GRANDES ÉCONOMIES...



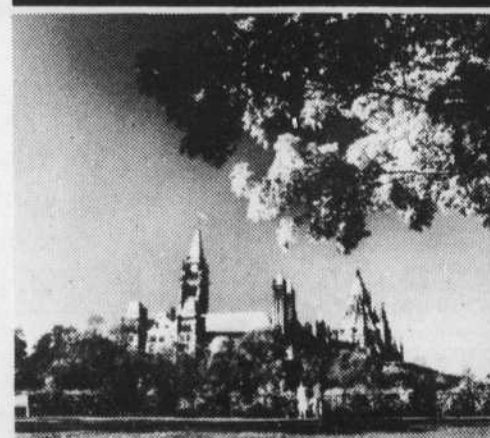
DE GRANDES COULEURS...



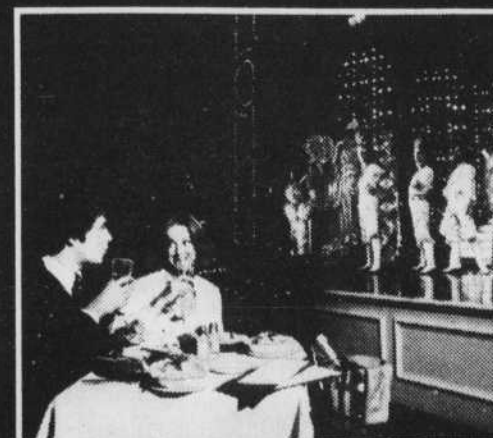
DU GRAND LÈCHE-VITRINE...



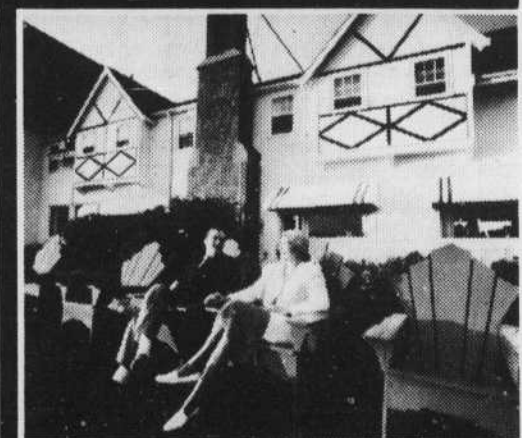
DE LA GRANDE PÊCHE...



DE GRANDS PANORAMAS...



DE GRANDES SOIRÉES...



OU LA GRANDE PAIX!

DES MINI-VACANCES D'AUTOMNE? ... RIEN DE PLUS FACILE. UN GRAND WEEK-END OU UNE GRANDE VISITE CHEZ DES AMIS... UN VOYAGE D'AFFAIRES AGRÉMENTÉ D'UNE GRANDE RANDONNÉE DANS LA RÉGION... IL Y A TANT DE GRANDES CHOSES À DÉCOUVRIR AU CANADA EN AUTOMNE. RENSEIGNEZ-VOUS VITE À VOTRE BUREAU DE TOURISME RÉGIONAL OU PROVINCIAL, À UN CLUB AUTOMOBILE OU AUPRÈS DE VOTRE AGENT DE VOYAGES.

Canada